

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024 A 20 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI

Maeva CRUZ

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

ORDRE DU JOUR

	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024
32	Gestion de la commune – Exercices 2018 et suivants – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
33	Rapport du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France
34	Remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « Le Vésuvio » sis avenue de Stalingrad à Achères pour l'exercice 2024
35	Désaffectation des parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et 235 en vue de leur cession à CITALLIOS
36	Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
37	Modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux
38	Organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la direction des sports et de la vie associative
39	Plan de formation 2024 des agents de la ville et du CCAS
40	Actualisation du règlement relatif au temps de travail : régime des autorisations d'absence et durée du travail
41	Mise à jour du tableau des effectifs
	Point d'information sur l'enquête environnementale du Tram 13 phase 2

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères.

Il est procédé à l'appel.

Marc HONORÉ

Avant de démarrer le Conseil municipal, je voudrais saluer et vous présenter Dalila YACEF, qui est derrière moi, qui va pouvoir se lever, qui est notre nouvelle DGA, Directrice Générale Adjointe chargée de l'aménagement du territoire et des grands projets, qui vient d'arriver.

Je crois qu'on peut l'encourager parce qu'elle va avoir beaucoup de choses à faire.

On va pouvoir commencer.

Premier point, comme d'habitude, est-ce que vous avez des remarques à faire sur les décisions que j'ai prises depuis le Conseil municipal précédent ? Non ? Rien ? Merci.

En ce qui concerne la liste des marchés, est-ce que vous avez des questions ou des interrogations ?

Michèle FOUBERT

Bonsoir Monsieur le Maire, Chers collègues.

Pas vraiment de questions, mais je trouve que nous avons souvent, à chaque Conseil municipal, systématiquement des frais de travaux sur la nouvelle école. Je trouve que ça commence à faire beaucoup quand même.

Marc HONORÉ

Nous aussi, on commence à trouver que ça fait beaucoup.

Michèle FOUBERT

C'est quand même un petit peu dommage de ne pas avoir eu, dès le départ, des tarifs le plus proche possible de la réalité.

Marc HONORÉ

Il n'y a pas le plus proche possible au départ ; il y a la réévaluation des prix dans le temps. Je rappelle que l'école devrait déjà être livrée ; il y a des clauses, comme on dit, de revoyure et d'ajustement des factures et des devis. On est dans ce cadre-là, il n'y a pas de problème.

C'est sûr que je préférerais ne pas avoir à vous présenter d'évolution des devis. Malheureusement, si on veut terminer l'école, il va falloir qu'on procède à ces réajustements de devis.

Michèle FOUBERT

On peut savoir à peu près quand elle va ouvrir, parce que ça reporte à chaque fois. Vous pensez qu'à la rentrée, elle ouvrira ?

Marc HONORÉ

On sait qu'elle n'ouvrira pas à la rentrée de septembre. On a eu une réunion pas plus tard que cette semaine, je crois, avec les enseignants et l'Éducation nationale ; elle devrait ouvrir le 1^{er} janvier, après les vacances de Noël ; ce sera notre cadeau de Noël, enfin, j'espère. Sachant que les classes seront constituées dans les deux groupes qui vont bénéficier de cette nouvelle école, c'est-à-dire Henri-Wallon et Paul-Langevin. Le directeur qui prendra la direction de cette école a déjà été nommé. C'est un professeur des écoles qui, actuellement, exerce à Henri-Wallon.

C'est sûr que j'aurais préféré qu'elle ouvre il y a un an. Ce n'est pas faute de s'y pencher.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal
du 14 mai 2024**

Marc HONORÉ

Le premier point, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mai 2024.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions, des interrogations ? Vous avez des interrogations ?

Michèle FOUBERT

Toujours le même problème d'unanimité, alors qu'on s'abstient ou qu'on vote contre. J'ai l'impression que ça ne va pas être encore résolu.

François DAZELLE

C'est unanimité des votants.

Marc HONORÉ

C'est unanimité des votants. Votez, vous serez dedans.

32 — Gestion de la commune — Exercices 2018 et suivants

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Marc HONORÉ

Le premier point à l'ordre du jour du Conseil municipal, c'est un point sur la CRC, la Chambre régionale des comptes.

On avait déjà évoqué cette question-là. La Cour des comptes a exercé son contrôle en fin d'année dernière, a publié un rapport que nous avons amendé ou pas, et a produit un compte rendu définitif qu'on vous présente aujourd'hui, conformément à la loi.

Je vais vous lire la position de notre majorité, sur la Chambre régionale des comptes, et sur ce qui a été produit.

Vous avez reçu le rapport de la Chambre régionale des comptes. Évidemment, il était confidentiel jusqu'à la présentation à votre voix et à la présentation au Conseil municipal.

Un rappel, le précédent rapport a été présenté au Conseil municipal le 27 septembre 2017, il y a moins de sept ans. C'est à peu près le timing pour qu'il y ait un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Le précédent rapport portait sur la gestion de la ville de 2010 à 2016 et notait que la ville se trouvait dans une conjoncture budgétaire contrainte, marquée depuis plusieurs exercices, par la présence d'une épargne de gestion négative (François DAZELLE, vous en avait souvent parlé ; maintenant, vous savez tous ce qu'est une gestion négative) la croissance rapide de l'en-cours de la dette liée à la souscription de 15 millions d'euros d'emprunts entre 2010 et 2013. C'est ce que nous avons toujours affirmé lors de notre prise de fonction en 2014, il y a eu doublement de l'en-cours d'emprunts sur trois ans. En contrepartie, il y a eu une montée en charge de l'annuité de la dette.

La Chambre régionale des comptes ajoutait qu'en conséquence de situations budgétaires hautement contraintes, la Commune devra s'efforcer d'identifier les conditions nécessaires à la préservation et au renforcement de ces marges de manœuvre, en termes de maîtrise des charges de gestion, de personnel notamment, de recours en tant que besoin au levier fiscal et la priorisation des dépenses d'équipement.

Au-delà des mesures prises depuis 2015 en matière d'économie de gestion, ainsi que le recours en 2016 pour ceux qui étaient présents, à une hausse de la fiscalité directe, afin de faire face à l'effet ciseaux qui a affecté la gestion courante de la ville. On était dans un effet ciseaux ; sans le recours à l'emprunt en 2016, on ne pouvait pas faire face aux dépenses.

Ce nouveau rapport de 2024, dont je vais épargner à tout le monde la lecture — vous l'avez reçu, il y a 50 pages — doit être présenté aujourd'hui.

Effectivement, tout n'a pas été réussi, on va le voir tout à l'heure, mais les résultats sont probants, malgré les nombreuses crises qui sont apparues depuis lors, dont l'inflation subie ces derniers mois à un niveau historique.

Au terme de sa synthèse, la Chambre régionale des comptes écrit : « la situation financière fragile de la ville tend à s'améliorer grâce à la mise en œuvre d'une stratégie financière visant à restaurer les équilibres budgétaires. ».

La Chambre ajoute que la maîtrise des charges de personnel, malgré les mesures nationales (augmentation régulière du point et de l'ancienneté) de revalorisation salariale, et plus globalement la progression maîtrisée des charges de gestion de 1 % entre 2018 et 2022, en sont la traduction.

La Chambre régionale des comptes avait demandé, il y a sept ans maintenant, d'avoir une maîtrise sur les dépenses pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de la ville. Les charges, confirme la Chambre régionale des comptes, ont été maîtrisées, puisque les charges ont augmenté de 1 % entre 2018 et 2022. Vous voyez l'effort qui a dû être fait quand on voit l'évolution de l'inflation entre 2018 et 2022, notamment avec toutes les charges de Covid qui sont passées par là.

Néanmoins, cet équilibre demeure fragile, de sorte que nos efforts de gestion doivent se poursuivre, tant pour préserver les services publics indispensables que pour dégager suffisamment d'épargne afin de porter nos nécessaires investissements, dont ceux dédiés à notre stratégie écologique.

Bien que validant notre stratégie financière, la CRC mentionne certains sujets sur lesquels nous avons vocation à nous améliorer. J'en citerai deux : la formalisation d'un schéma directeur énergétique afin de garantir, année après année, la rénovation thermique de nos équipements publics ; ainsi que la réduction de nos mobilités carbonées.

Ce virage, bien qu'engagé par la Ville en 2023, à travers l'élaboration de notre diagnostic énergétique bâtementaire, se concrétise avec la livraison attendue de notre future école biosourcée Claudie-Haigneré dont on vient de parler, et la réception réalisée de notre nouveau CTM en lieu et place du préfabriqué historique de l'avenue Jean-XXIII. Les rénovations seront planifiées en tenant compte, bien évidemment, de nos contraintes budgétaires.

Je souligne simplement qu'il y a eu un bilan énergétique fait sur les bâtiments de plus de 1 000 m². Si on veut les mettre aux normes pour atteindre ce qui nous est demandé pour 2030, c'est de l'ordre de 40 millions d'investissements, pour avoir un ordre d'idée.

Autre piste d'amélioration suggérée par la CRC : la lutte contre l'absentéisme.

En 2022, cet absentéisme a atteint un taux de 13,3 %, alors que la moyenne nationale était de 9,7 %. De manière purement théorique, cet absentéisme équivalait à 57 ETP, soit environ 2,3 millions d'euros d'épargne brute théorique en moins, bien évidemment, pour nos besoins d'investissement, et surtout faisant peser sur les collaborateurs restants une charge de travail supplémentaire.

La Ville a engagé un plan d'action voué à évoluer année après année, à la lumière des résultats obtenus.

Sur le volet préventif, la Ville a initié l'élaboration de son document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document répond à plusieurs objectifs : éviter, évaluer, combattre les risques, adapter le travail, tenir compte des évolutions techniques, planifier la prévention, donner la priorité aux mesures de protection collective. C'est ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail.

D'autre part, la Ville a fait le choix de moduler davantage les régimes indemnitaires des agents en fonction de leur absentéisme durable ou perlé et de renforcer ses contrôles, tant sur les accidents de service que sur les arrêts maladie. À cet effet, un partenariat vient d'être convenu avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

En complément, d'autres précisions, bien que davantage techniques, peuvent être mentionnées. Je serai assez bref sur ces autres sujets.

D'abord, les délais moyens de paiement se sont dégradés entre 2021 et 2022. Je rappelle que c'est trente jours, je crois, le délai moyen pour payer les fournisseurs. Ces délais se sont allongés du fait d'un manque de

personnel au service financier, puisqu'il y avait deux postes de libre que nous n'arrivions pas à pourvoir. Aujourd'hui, tous les postes sont complets et l'objectif donné, c'est de rentrer dans les normes de paiement des entreprises qui nous font confiance pour travailler avec nous.

Ce plan s'appuie aussi sur la formation et la sensibilisation renforcée des référents comptables et sur un suivi désormais mensuel de nos délais de paiement, afin de pouvoir engager très rapidement des solutions correctrices. C'est le quatrième point.

Cinquième point. L'attention nous a été attirée concernant les départs en retraite. Le collaborateur peut, aujourd'hui, opter soit pour des jours de congés supplémentaires, soit pour une prime en espèces équivalente, en fonction, bien évidemment, de son ancienneté dans la collectivité.

Il se trouve que l'attribution de ces congés viole la règle des 1 607 heures de travail annuel et le principe de parité des rémunérations avec la fonction publique d'État en vertu duquel les avantages des collaborateurs des collectivités ne doivent pas être supérieurs à ceux des fonctionnaires d'État.

D'autre part, la prime de retraite ne repose sur aucune base légale. Ces deux éléments doivent donc être supprimés.

Un autre élément concerne la prime de fin d'année versée à l'ensemble des agents. Cette dernière ne peut subsister que sous réserve qu'elle soit un droit collectivement acquis avant le 26 janvier 1984. Malheureusement, à ce jour, aucune trace de la préexistence d'un tel versement dans le format actuel n'a été trouvée. Prime semble-t-il, versée à l'époque par le COS. Dans l'attente ; la Ville entend maintenir cette prime tant que possible.

Nous travaillons aujourd'hui, avec les syndicats et ceux qui ont géré le COS pour retrouver les modalités de versement de cette prime avant 1984. Ce n'est pas d'hier. *A priori*, il semblerait qu'on ait trouvé des traces de versement et je pense qu'on devrait pouvoir obtenir, auprès du trésorier payeur général, la possibilité de conserver le versement de cette prime. Pour l'instant, cette partie-là reste en l'état.

S'ajoutent enfin les mentions de la Chambre sur notre inventaire comptable, sur des opérations de transferts du compte 23 au compte 21 et sur l'encadrement. Simplement, on le rappelle, les comptes 23 et 21 sont des comptes d'ordre, notamment sur l'actif de la collectivité, qui doit être conforme à ce qui est produit par le trésorier payeur général. Comme ni l'un ni l'autre ne sont à jour et cela représente un travail important, aujourd'hui, il est complètement impossible, ou pratiquement impossible, d'ajuster et d'avoir une somme correspondant à ce qui est fait par le trésorier payeur général. On a commencé à repasser et à balayer tous ces comptes d'ordre. On va y arriver, mais comme le Trésor public ne le fait pas de son côté, cela va être un peu difficile de s'ajuster. Néanmoins, on a commencé à travailler et à remettre en ordre le compte 23 et le compte 21.

Sur l'encadrement, la Chambre a relevé deux choses : devaient être sous la responsabilité de la Direction générale ; les deux personnes du cabinet, et également la Direction de la communication. On s'est mis en ordre pour qu'effectivement, hiérarchiquement, ils changent de référence, c'est-à-dire qu'ils passent sur la Direction générale.

Sur l'ensemble de ces points, je vous invite à prendre connaissance de ma réponse annexée au rapport de la Chambre que nous avons communiquée, sans minimiser le poids de ces recommandations. Malgré notre engagement à y donner suite, vous comprendrez que nous entendons prioriser les sujets de fond.

Au-delà de ce qui précède, et tel que je vous l'ai indiqué au début, l'intervention de la CRC a sinon globalement souligné la bonne gestion de la ville et, plus encore, la qualité de ses décisions dernièrement prises pour rétablir la nécessaire santé financière de la ville. Je resterai toutefois bien évidemment humble face à ces sujets, car il faut se préserver de tout triomphalisme, surtout dans un contexte économique très incertain, comme nous l'indiquions encore en mars dernier, lors de notre débat d'orientations budgétaires.

Voici la synthèse que je peux vous dire sur ce rapport. Je rappelle qu'en juin 2025, nous présenterons au Conseil municipal le bilan à un an, des suites données par la ville aux recommandations de la CRC.

Chers collègues, j'en ai fini. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?

Grégory SANCHEZ

Merci pour le rapport. J'aurais plusieurs questions ou plusieurs explications, s'il vous plaît.

La première, c'est sur les immobilisations incorporelles, vous en avez un peu parlé. C'est juste de l'écriture, ou ça veut dire qu'il y a un écart dans l'inventaire du patrimoine ?

Marc HONORÉ

Quand le matériel ou les investissements sont amortis, il faut les transférer pour qu'il y ait un ajustement ; ce qui n'a pas été fait régulièrement depuis de nombreuses années chez nous (mais aussi dans beaucoup de communes). Je disais qu'il va y avoir effectivement un ajustement avec la trésorerie, ce qui n'est pas fait, pour lequel on a effectivement du retard.

Quand le matériel est amorti, il faut le sortir. Pour ceux qui connaissent un peu la comptabilité. Le matériel amorti n'a pas forcément été sorti. Cela ne veut pas dire que cela dégrade les comptes de la collectivité.

Grégory SANCHEZ

C'est ma question. Comment cela se traduit dans les comptes ?

Marc HONORÉ

Cela ne se traduit pas dans les comptes. François, le spécialiste, va vous dire cela.

François DAZELLE

Cela rejoint la présentation. C'était dans le rapport du BP 2024. Je l'avais présenté, et Michèle a fait la réflexion en disant qu'il y a des opérations d'ordre en dépenses d'investissement qui sont à 20 ou 30 millions. Ce sont les 20 ou 30 millions que l'on trouve dans le rapport, puisqu'il faut les basculer du compte 23 immo en cours au compte d'immo définitif pour les rentrer définitivement dans l'inventaire. C'est un jeu d'écritures. Il n'y a pas de décaissement, il n'y a pas de conséquence sur le résultat ou sur la santé budgétaire de la ville, du tout.

Grégory SANCHEZ

Sur la valeur absolue, oui ou non ?

François DAZELLE

Non. Après, ce sont des valeurs d'actifs qui sont revues. Il n'y a pas de conséquence budgétaire en termes d'équilibre de la ville sur la partie dépenses/recettes.

Grégory SANCHEZ

L'équilibre, c'est que vous mettez les deux à l'équilibre.

François DAZELLE

Oui, ça se compense.

Grégory SANCHEZ

Est-ce qu'un coup, on met 20 et eux mettraient 40 selon leur décompte ?

François DAZELLE

Non. De toute façon, au bout d'un moment, on doit être complètement raccord avec le Trésor public.

Grégory SANCHEZ

C'est pour cela que je n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a un écart.

François DAZELLE

Le sujet est qu'on transfère des informations, des écritures sur un autre chapitre. Immo en cours, cela doit passer en immo définitive ; on ne l'avait pas fait, budgétairement, donc on prévoit les crédits pour mettre un

crédit au 23 pour neutraliser le chapitre où il y a eu des dépenses et on met une dépense au compte 21. On les rentre dans l'immobilisation et dans l'inventaire officiellement.

Après, le trésor public va récupérer les écritures qu'on a passées, parce qu'il récupère derrière dans le fil de l'exercice et du traitement des informations. Après, il va se mettre d'équerre par rapport à cela.

Après, il peut toujours y avoir des petites questions d'ajustement sur deux ou trois choses. Ça arrive fréquemment dans toutes les collectivités à l'État puisque le sujet de l'inventaire comptable dans tous les organismes est un vrai sujet, y compris le rapprochement inventaire comptable/inventaire physique, qui est aussi encore un autre sujet. Après, cela va se caler au fur et à mesure avec la trésorerie publique. Il n'y a pas de souci de fond.

Grégory SANCHEZ

Merci. J'ai une autre question. Vous avez parlé de l'absentéisme. On lit dans le rapport que la Ville d'Achères est significativement en écart avec les villes du département, de la région.

Dans votre discours, vous avez parlé de répression, de surveiller et de contrôler ce qui se passe. Pouvez-vous nous expliquer l'état des lieux et ce qui justifie le fait qu'on soit si en écart que cela par rapport aux villes environnantes ? Quelle est votre analyse de la situation ?

Marc HONORÉ

La différence qu'on a aujourd'hui entre 13 et 9,2 est quand même relativement récente. Il y a trois ans ou trois ans et demi, on était pratiquement dans le taux des collectivités.

Or, il y a eu une explosion des absences depuis trois ans. Il y a surtout des absences de moyenne durée sur des maladies ordinaires. On est en droit de se poser la question du pourquoi. C'est ce que l'on a fait. On a mis en place le document unique, puisque cela peut aussi porter sur le bien-être au travail. On a aussi mis en place ce document unique qui reprend poste par poste toutes les caractéristiques du poste et toutes les problématiques que l'on peut relever dans chaque fonction à chaque poste.

On va faire une analyse quand cela va être terminé. Imaginez qu'il faut le faire pour chaque catégorie de postes pour savoir si on apporte bien la qualité au travail, parce qu'il peut y avoir cela aussi. Quand c'est des courtes durées, cela se répète ; on ne peut pas passer de 9 à 13 % sans qu'il y ait des questions que l'on se pose aujourd'hui, parce que c'est aussi les accidents de travail.

Les accidents de travail, on exige maintenant qu'il y ait une constatation médicale à chaque arrêt de travail ; ce qui n'était pas le cas avant, aussi bien pour les accidents de travail que pour les arrêts de travail classiques. On exige, notamment sur les accidents de travail, une expertise de médecin rapide. Après, on décide de prendre un accident de travail ou pas. Cela contraint un peu le collègue, puisqu'il faut qu'il rende compte.

Quand vous avez un accident de travail qui vous arrive le lundi matin, s'il n'y a pas de rapport de médecin, on ne sait pas exactement ce qui s'est passé. Je rappelle que ce sont quand même les fonds des Achérois, donc on est en droit aussi d'avoir une gestion saine.

Je pense que ce contrôle fait régulièrement, et l'exigence que nous avons sur les déclarations, fait que, on le constatera certainement en 2024, il y aura une baisse sur la fin du premier semestre très sensible des arrêts de travail.

Après, il faut aussi que chacun prenne conscience de ce que nous disions tout à l'heure : ce qui n'est pas fait par ceux qui sont absents est fait par les autres.

Jean-Paul DEMAREZ

Monsieur le Maire, le terme accident de travail peut être trompé en termes de compréhension. Disons qu'il s'agit de symptomatologie survenant lors du travail, dont on va éventuellement faire un lien entre telle ou telle situation et la pathologie présentée. Le terme accident de travail pourrait laisser supposer que c'est un risque qui est lié à l'activité professionnelle. Ce n'est pas exactement cela.

Marc HONORÉ

Il y aura les deux. On a mis en place une préventionniste, qui est là depuis un an et demi environ. Elle est chargée, en fonction de tous les arrêts et les accidents qui ont lieu, de faire un rapport sur tous les accidents et préconiser éventuellement des modifications dans le fonctionnement du poste qui est impacté par l'accident de travail.

Grégory SANCHEZ

Peut-on avoir accès à ces rapports ?

Marc HONORÉ

Les rapports là-dessus, c'est confidentiel.

Grégory SANCHEZ

Pas le rapport d'un accident, ce n'est pas cela que je parle. Je parle d'expliquer la situation, d'où vient le problème, comment il est corrigé et comment on fait en sorte que la situation s'améliore. Je ne demande pas le cas de chacun, évidemment, vous l'aurez compris.

Marc HONORÉ

C'est fait au cas par cas. Aujourd'hui, on communique toutes ces informations aux représentants du personnel dans le cadre de l'ancien CHSCT. Ils ont toutes les informations tous les ans. Deux fois par an, il y a le bilan des accidents de travail.

Grégory SANCHEZ

Vous savez qu'on ne siège pas, nous, à l'opposition, au CHSCT. C'est pour cela que je vous le demande.

Marc HONORÉ

C'est transparent. On a une communication avec les responsables, les collaborateurs élus pour représenter le personnel.

Grégory SANCHEZ

On sait quelle est la cause de cet écart ? Je n'ai pas bien compris où était la cause de l'écart.

Marc HONORÉ

On va se le dire. Il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités.

Grégory SANCHEZ

Dites-le-moi !

Marc HONORÉ

Vous voulez que j'insiste ? Vous voulez que je vous le confirme ?

Grégory SANCHEZ

Nous, on a le rapport de la CRC qui nous dit qu'il y a un écart. Je vous demande d'où vient l'écart.

Marc HONORÉ

Les arrêts de travail passent de 9 à 13 %. Voilà l'écart.

Grégory SANCHEZ

Non, la cause de l'écart. Je n'ai pas demandé l'écart.

Marc HONORÉ

Il y a différentes causes. Je vous ai dit, il y a les accidents de travail. Ce sont des accidents sur le travail, des accidents sur les transports pour venir au travail, des accidents de travail sur l'espace vert.

Grégory SANCHEZ

Vous me faites la liste des arrêts ou des choses comme cela. Ce que je vous demande, c'est l'état de la situation. Quand on a un problème comme cela, on établit un diagnostic, vous l'avez dit, et après, on vient avec l'explication et les plans d'action. C'est cela que je demande, en tout cas. Ce n'est pas polémique.

Marc HONORÉ

C'est de notre responsabilité.

Jean-François DEMAREZ

L'écart, ce n'est pas une cause unique. Vous vous doutez bien qu'il n'y a pas une forme d'accident ou de maladie. Il y a des tas de facteurs qui rentrent en compte. Il y a d'abord l'âge des employés, la difficulté des postes. Il y a des postes, comme les aides à domicile ou les ATSEM ; des personnes vieillissantes qui arrivent à des moments de fatigue intense et qui se retrouvent en maladie.

On est, en ce moment, en train d'analyser tous ces postes de manière à être sûr de cibler les bons endroits où il y a de l'absentéisme. Il n'y a pas non plus de l'absentéisme partout. Une fois que l'on aura fini cette étude, on est en train de mettre en place, avec les ressources humaines, les éléments nécessaires à pouvoir rentrer dans cet absentéisme pour en trouver les sources et surtout en trouver les remèdes.

Comme on l'expliquait tout à l'heure, il y a le document unique. Il y a un plan d'action de prévention qui est mis en place. Il y a une analyse un peu plus poussée aujourd'hui des accidents, mais aussi des arrêts. Une fois que l'on aura fait l'analyse de tous ces éléments, on sera en mesure de vous dire : « Voilà les éléments que l'on a trouvés et voilà les remèdes que l'on met en place. »

Marc HONORÉ

Je rappelle que dans les autres collectivités qui ont 9 %, le personnel vieillit aussi et le travail est aussi difficile.

Grégory SANCHEZ

C'est pour cela que la question de l'écart se pose.

Jean-François DEMAREZ

Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, mais je suis peut-être un peu plus dur que Monsieur le Maire. Il y a des gens qui ont besoin aussi de ne pas tout le temps avoir le lumbago du lundi matin.

Grégory SANCHEZ

Je peux dire des choses aussi. Dans ce cas-là, c'est quand même assez incroyable de dire des choses comme ça.

Jean-François DEMAREZ

C'est la réalité. Quand vous faites une analyse, vous la faites complète.

Grégory SANCHEZ

Je ne sais pas, on n'a pas accès. Vous ne nous les donnez pas.

Marc HONORÉ

Quand vous serez élu, vous aurez accès.

Grégory SANCHEZ

Vous ne pouvez pas me dire cela à chaque fois. Il me semble que même si je suis dans l'opposition, je suis quand même élu.

Marc HONORÉ

Aujourd'hui, c'est un sujet. Quand on parlera du taux de 2024, le fait d'en parler et d'être plus rigoureux dans les déclarations, on a déjà les chiffres, je ne vous les donnerai pas au mois de juin, c'est largement inférieur et on est déjà pratiquement, pour l'année 2024, revenu dans les chiffres moyens des autres années. Il suffit d'en parler aussi de temps en temps et de mettre en place un peu plus de rigueur.

Grégory SANCHEZ

Il y a cela, mais il y a aussi le réel malaise au travail. Sous contrainte, on ne déclare pas forcément quand on n'est pas bien au travail ou quoi. C'est pour cela que je vous demande l'analyse. Vous le prenez comme une polémique et comme une attaque, ce n'est pas une attaque. C'est une explication de l'écart.

Jean-François DEMAREZ

Je vous ai dit qu'on était en train de finir l'analyse, qu'on allait faire un plan d'action derrière. On vous le donnera en temps et en heure. On ne prend pas cela pour une attaque.

Aujourd'hui, on a une situation où la CRC nous a fait remonter un problème d'absentéisme. On le savait. Imaginez-vous qu'on n'attend pas de savoir si cela va s'améliorer ou pas. On s'est quand même un peu mis au travail. On travaille dessus et quand on aura les éléments, on vous les donnera.

C'est vrai qu'aujourd'hui, ce n'est pas une polémique, vous ne gérez pas, vous ne gérez pas, ce n'est pas de notre faute. Vous savez, j'ai été trois mandats dans l'opposition. Le fait de ne pas avoir d'information, je sais ce que c'est. On essaie de donner au maximum les informations qu'on a à l'instant T. L'absentéisme, on n'a rien à cacher sur l'absentéisme. Au moment voulu, quand on les aura, on vous donnera les informations nécessaires.

Grégory SANCHEZ

J'entends que cela fait trois ans, l'écart.

Jean-François DEMAREZ

Vous entendez que ça fait trois ans.

Jean-Paul DEMAREZ

Il faut retenir également que du point de vue sociologique, il suffit de lire les journaux et on s'aperçoit que d'une façon générale, dans le monde du travail, il y a une augmentation des arrêts de travail, il y a une augmentation de l'absentéisme et il y a un plus grand éventail de causes amenant les gens à avoir un arrêt de travail. Étant entendu que le lien avec le travail est plus facile à faire que le lien avec la situation personnelle parce que c'est objectif. Il suffit que quelqu'un travaille et s'arrête pour que cela soit un accident de travail.

Grégory SANCHEZ

À Achères, plus qu'ailleurs, visiblement. En l'occurrence, je parle du décalage de niveau.

Jean-François DEMAREZ

Je travaille sur le sujet. J'ai trouvé, pour du personnel de la Ville d'Achères, des arrêts de travail qui émanaient de Toulouse quand même. Il y a un moment où il faut qu'on se pose les bonnes questions. On a aussi, et je peux vous la faire quand vous voulez, la cartographie des médecins de la région, de ceux qui arrêtent et de ceux qui n'arrêtent pas, et vous dire le jour où vous avez besoin d'un arrêt de travail : « Allez à tel endroit. N'allez pas voir celui-là. ».

Le travail est difficile, complexe, on ne domine pas tous les éléments. On est dessus. Vous vous doutez bien que, de vivre avec 14 % d'absentéisme, ce n'est pas une facilité, ce n'est pas une facilité pour le personnel, pour ceux qui restent. Ceux qui restent au boulot et qui ne sont pas en absence, ils travaillent pour deux. C'est

compliqué pour tout le monde. Je vous assure qu'on est en train de travailler dessus. Ce n'est pas une polémique, mais c'est compliqué.

Mourad MERGUI

Une toute petite question très rapide. Si je comprends bien, vous soumettez la validité d'un accident de travail à une expertise médicale.

Le terme utilisé tout à l'heure a été « expertise ». Comment le validerait-il ?

Marc HONORÉ

L'accidenté va chez le médecin faire valider, constater les blessures qu'il a, c'est tout.

Quand je dis « on envoie un arrêt de travail sans qu'il y ait de vérification auprès d'un médecin », on ne revoit pas la personne au bout de trois mois ou quinze jours, on ne sait pas ce qui s'est passé.

Mourad MERGUI

Il ne s'agit pas de créer un deuxième levier de contrôle médical.

Marc HONORÉ

Non. Il y a une expertise médicale de l'accident de travail, qui n'existait pas avant.

Jean-Paul DEMAREZ

C'est une authentification par un professionnel de santé.

Mourad MERGUI

Un autre que le médecin ?

Jean-Paul DEMAREZ

Non, le médecin précité. Le type qui a un lumbago, il va voir le docteur et lui dit « Je pense que le lumbago que j'ai, c'est parce que je suis mal assis à mon bureau. » Le médecin consulte et signe un papier s'il estime que le lumbago nécessite un arrêt de travail de trois jours pour se remettre les vertèbres en place.

Mourad MERGUI

C'est ce que fait n'importe quel agent.

Jean-Paul DEMAREZ

C'est une consultation lambda. Ensuite, comme l'agent a fait un lien entre la situation de travail et l'arrêt qui lui a été donné, à ce moment-là, il incombe à l'employeur, que ce soit un employeur municipal ou un employeur privé, d'identifier le lien de causalité. À partir du lien de causalité, il fait un certain nombre d'études qui lui permettront de savoir s'il n'y a des précautions à prendre, s'il y a des choses à modifier.

Mourad MERGUI

C'est sur ce point que je ne suis pas forcément d'accord. Ce n'est pas à l'employeur d'identifier un lien de causalité. Ce lien de causalité est présumé par l'effet de la loi. Je n'invente rien, c'est l'article L.411-1 du Code de la sécurité sociale.

Céline CHASSIN

Si je peux me permettre, étant dans le métier. Un accident de travail, dès lors qu'un salarié déclare un accident de travail, il doit démontrer le lien de subordination et la cause à effet des causes de l'accident. Aujourd'hui, la CPAM reconnaît un accident dès lors qu'il y a un certificat médical. S'il n'y a pas de certificat médical, aujourd'hui, la CPAM rejette l'accident du travail.

Grégory SANCHEZ

Ce qui est logique. L'agent n'a rien à démontrer.

Céline CHASSIN

Je réponds à la question de Monsieur MERGUI. On est dans l'application du Code du travail et du Code de la Sécurité sociale.

Mourad MERGUI

Bien sûr. La question de la démonstration ne s'applique pas à l'agent ou au salarié.

Céline CHASSIN

Non. C'est au salarié de démontrer les circonstances de l'accident. Ce n'est pas à l'employeur de démontrer qu'il y a un lien de cause à effet. Par contre, il y a un lien de subordination, effectivement.

Mourad MERGUI

Le lien de subordination existe dès lors qu'un contrat de travail existe.

Marc HONORÉ

On ne va pas dériver sur la gestion des arrêts de travail, ce soir. Il y a d'autres points à l'ordre du jour.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur le compte rendu ?

Michèle FOUBERT

À propos de cet écart, vous parlez uniquement d'accidents de travail. Est-ce que cela veut dire que, dans notre ville, il y a beaucoup plus d'accidents de travail qu'ailleurs ou est-ce que ça concerne la maladie ?

Par contre, ce que je voudrais quand même préciser, vous dites que cela date des trois années précédentes.

Marc HONORÉ

On est remonté sur les trois dernières années.

Michèle FOUBERT

Les trois dernières années, ce sont les trois dernières années post-Covid. Je pense qu'il y a quand même cause à effet avec le Covid. Pour en avoir dans mon entourage, il y a des personnes qui ont été touchées par le Covid et qui, malheureusement, mettent énormément de temps à se rétablir de cette maladie. Peut-être aussi que les personnes ont peut-être plus de mal, si elles ont eu le Covid, justement à reprendre leur travail correctement.

Après, est-ce que vous avez ciblé les services où il y a le plus d'absentéisme par rapport à d'autres ? Ce qui peut vouloir dire aussi qu'il y a peut-être un manque de personnel dans ces services qui font que.

Marc HONORÉ

Quand il y a des absences, il y a du manque de personnel. Nous sommes d'accord.

Aujourd'hui, on ne va pas continuer le débat sur les arrêts de travail. Vous n'en saurez pas plus.

Merci. On passe à autre chose ?

Louis-Armand VIREY

Je vais changer de sujet, je vous rassure.

On est en période électorale. On ne l'aborde pas trop souvent, apparemment ce soir, c'est un peu la même chose. Ce n'est pas faute, pendant les quatre années de mandat qu'on a fait ici, d'avoir essayé de le poser

plus souvent sur la table, c'est le sujet de la transition écologique. Je trouve que le rapport n'est pas très glorieux pour ce mandat.

J'invite vraiment les gens qui nous regardent à le consulter si c'est possible. En gros, on nous dit clairement que la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec ce qui est fait actuellement, on va passer à côté. Comme tous nos collègues l'ont lu, je ne vous lirai pas l'intégralité des commentaires qui ont été faits.

Tout de même « *Une démarche globale, dont l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, requiert que chaque politique publique soit arbitrée en prenant en compte cette problématique. Les obligations qui s'imposent à la commune en matière de maîtrise des consommations d'énergie, de rénovation de son patrimoine bâti et de renouvellement de son parc automobile, rendent nécessaire la définition d'une vision cohérente et pluriannuelle. Des lignes directrices claires doivent être partagées entre les élus et les services communaux.* » Cela résume assez bien la situation.

C'est qu'en soi, il n'y a pas grand-chose de fait. On ne peut pas attendre de se baser juste sur la livraison de l'école Claudie-Haigneré et le nouveau CTM pour se dire que la situation va être réglée. On a d'autres bâtiments municipaux qui ont nécessité de l'investissement. Vous l'avez rappelé, 40 millions d'euros pour traiter tous les bâtiments, c'est une certaine somme. Cela va permettre de faire quand même des économies à terme.

Quand on en parle dans des forums, on nous dit qu'il y a des aides pour les communes ; ils ne paient pas l'intégralité, mais il y a des aides. Il va falloir aller les chercher auprès de l'Europe, auprès de la Région, etc.

Il faut que l'État s'engage un peu plus pour soutenir les communes qui, fiscalement, sont en difficulté. On est bien d'accord là-dessus et on l'a toujours été, mais là, il va falloir mettre les bouchées doubles parce que c'est un objectif que l'on s'est fixé collectivement au niveau national, au niveau européen même. On est très en retard, et on ne peut pas se passer de cela.

Je comprends que la situation financière est compliquée. Ce n'est peut-être pas la priorité pour votre majorité, mais on ne va pas pouvoir passer à côté.

L'autre chose dont je voulais vous parler — encore une fois, c'est un parent pauvre de toutes les discussions qu'on peut avoir — c'est sur les personnes en situation de handicap. La loi veut qu'il y ait minimum de 6 % de travail en situation de handicap. Le taux d'Achères, entre 2018 et 2022, est passé de 4,26 % à 4,90 %. La Ville atteint un taux un peu plus haut parce qu'elle utilise des contrats de compensation.

On le voit dans nos villes en général. Les personnes en situation de handicap, j'ai l'impression que ce sont les grands oubliés du débat. On ne fait pas grand-chose pour leur rendre la vie la plus facile, pour qu'elles puissent se déplacer. C'est quelque chose d'important, encore une fois. Les communes, les régions doivent être moteurs là-dessus, doivent montrer l'exemple aux entreprises, pour montrer que ces personnes-là ne sont pas de côté dans notre société. C'est important de mettre aussi le paquet là-dessus et d'au moins atteindre ces 6 % sans passer par un type de contrat différent.

La dernière chose dont je voulais vous parler, ce sont les charges à caractère général. Elles constituent en moyenne 21,7 % des charges de gestion sur la période. Elles représentent 265 euros par habitant en 2022, montant sensiblement inférieur à la moyenne des communes de même strate démographique au niveau départemental, 346 euros par habitant, et national, 315 euros par habitant.

Encore une fois, le constat... vous êtes un jeune couple avec votre enfant ou un salarié qui vient de débiter, vous venez à Achères, la Ville dépense moins par habitant que les communes voisines.

Qu'est-ce qui va donner envie aux gens de venir s'installer ici ? Encore une fois, je comprends l'équation difficile budgétaire. Comment on va faire pour ramener de l'argent à la Ville, qu'elle puisse augmenter les charges à caractère général pour que cela augmente par habitant ? Quelle solution a-t-on ? Est-ce que c'est une équation irrésolvable ? Est-ce qu'on est condamné à rester comme cela ? Que fait-on pour les habitants qui ont besoin que la ville investisse pour eux ?

Marc HONORÉ

Merci. François.

François DAZELLE

Vous finissez bien, parce que le sujet, après, c'est « comment on finance l'investissement ? »

Quand on est aux manettes et quand on est à notre place, les habitants n'entendent pas trop cela. Ils entendent surtout qu'on présente un budget, des projets, qu'on les réalise et qu'accessoirement, quand même, et le rapport de la Chambre régionale des comptes le précise, qu'on soit quand même dans des ratios financiers, dans des équilibres financiers qui ne détériorent pas la qualité de la vie des habitants.

Ce qui compte aussi, c'est d'avoir quelque chose de soutenable. Sur la durée, faire des équipements, les financer, les exploiter aussi derrière. Quand on se construit une école, quand on fait des rénovations, il faut le gérer derrière, donc il faut avoir le sens sur plusieurs années pour rendre ces investissements soutenables et gérables. Il faut aussi voir, et ça, c'est aussi présent dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est que c'est multifactoriel. Ils insistent bien sur la difficulté, d'ailleurs, entre guillemets, de la fiscalité achéroise.

Vous avez vu le rapport. On précise quand même qu'on a des bases ; je dis bien des bases. Même en neutralisant les taux, c'est-à-dire si toutes les collectivités avaient le même taux, en l'appliquant aux bases achéroises, on a des revenus fiscaux, d'ailleurs ça va rebondir avec le point d'après sur le fonds de solidarité de la région Île-de-France, on a des bases fiscales très, très faibles. Or, la fiscalité est la principale recette de la collectivité. En plus avec la réforme de la taxe d'habitation supprimée et la taxe foncière, ça reste.

Je rappelle quand même, au moment où on avait voté le budget, qu'on a des bases de taxes foncières, en gros, ce sont 25 millions d'euros sur la ville d'Achères ; la ville de Poissy à côté (qui ne fait même pas deux fois le nombre d'habitants) c'est trois fois plus : 75 millions de base.

Il faut bien avoir en tête quand même que notre situation financière est quand même très compliquée et très fragile. Tout ce qu'on a mis en place depuis dix ans, et encore plus depuis 2020, l'objectif principal, c'est de pouvoir investir. Vous dites : « Il faut faire ci, il faut faire ça », mais derrière, il faut avoir les capacités de le faire, et sainement.

Le sujet aujourd'hui « il ne fallait pas faire l'école. Il ne fallait pas faire Coubertin. Il ne fallait pas faire le CTM. Il ne fallait pas faire un certain nombre de choses. Il ne fallait pas faire le PPI-école. » Comment le finançait-on si on n'avait pas, depuis dix ans, diminué un certain nombre de choses, récupéré de l'autofinancement ?

Grâce à l'autofinancement, on peut financer sur un fonds propre. On peut nous prêter aussi ; ce n'est pas un gros mot d'emprunter, mais faut-il avoir les capacités de rembourser. Les banques nous jugent sur cette capacité-là. On va chercher des subventions, on va encore y aller. D'ailleurs, on a bientôt un rendez-vous, sans tout dévoiler, à la CNAF pour financer sur la rénovation de Pompidou et le ravalement. On va aller à la CNAF avec Annie bientôt, pour chercher des subventions sur les études.

On se base sur tous les sujets, mais il y a un reste à charge forcément très important. Avec le désengagement de l'État, que l'on voit, sur les politiques quand même globales en termes de financement, on a essayé d'avoir des fonds sur la DSIL, sur le Fonds vert, sur un nombre de choses ; on n'a pas réussi à les avoir, l'État diminue de plus en plus. La suppression de la taxe d'habitation n'est pas intégralement compensée. Après, il faut retrouver éventuellement des marges de manœuvre qui nous sont propres, donc ça veut dire de la fiscalité. Citez-moi d'autres recettes de fonctionnement qu'il faudrait obtenir pour augmenter le budget de la Ville.

Grégory SANCHEZ

Politique de la Ville.

François DAZELLE

On n'a pas la main dessus.

Grégory SANCHEZ

Si, indirectement, quand même.

François DAZELLE

Non, on n'a pas du tout la main.

Grégory SANCHEZ

C'est pourquoi je pose la question. Quand je vous ai demandé la délimitation faite des quartiers...

Aujourd'hui, le quartier qui entre dans le calcul de la politique de la ville, c'est Plantes d'Hennemont jusqu'au Champ De Villars. Ils traversent le centre-ville. Si, ne me dites pas non. Le corroyage qui est fait est carré. Ils prennent en compte des rues où le revenu moyen est bien plus élevé que les critères, ce qui fait monter la moyenne globale et qui nous fait sortir du dispositif de politique de la Ville.

Tous les quartiers politiques de la Ville ont été mis à jour au niveau de leurs contours sur toutes les autres villes. Chez Achères, non.

Céline CHASSIN

On n'y est plus.

Grégory SANCHEZ

C'est normal puisque la délimitation du quartier prend en compte des zones qui ne devraient pas y être et font monter la moyenne. Comme c'est une question de comparaison à la moyenne, on est lésé dans le calcul.

François DAZELLE

Je veux bien, les dotations politiques de la Ville... Ce n'est pas cela qui va changer financièrement...

Grégory SANCHEZ

Ça a impacté beaucoup la politique de la Ville.

François DAZELLE

C'est que dalle ! Excusez-moi, je vais être un peu vulgaire.

Par rapport à l'ampleur de ce qu'on a à faire, si on veut assumer les équipements, les dépenses d'investissement sur la ville, c'est que dalle.

Grégory SANCHEZ

Déjà, toute la baisse des subventions aux associations pourra être couverte par ces choses-là.

François DAZELLE

Comment fait-on l'autofinancement pour financer les investissements ?

Grégory SANCHEZ

Je vous parle de la politique de la Ville et du dossier de politique de la Ville.

François DAZELLE

Vous me parlez des dossiers des subventions au fonctionnement aux associations. D'une part, le rapport ne précise pas qu'il y a eu diminution ; il y a un certain nombre de choses qui ont été revues. Comment on finance les investissements sur la durée ? Comment on les finance sainement ? Comment on nous prête ?

Grégory SANCHEZ

C'est la question qu'on vous pose.

François DAZELLE

La Chambre régionale des comptes a dit qu'on a pris des décisions, on a fait des projets, on les a financés. Aujourd'hui, la situation financière est fragile. D'ailleurs, je l'ai toujours dit au moment de la présentation du

budget, ce n'est pas du tout voilé. Néanmoins, elle nous a permis de financer les opérations d'investissement dans des ratios et dans un équilibre financier plutôt satisfaisant par rapport à notre situation, que je rappelle juste avant, notre fragilité fiscale, qui est un vrai sujet. Pour la modifier, ce n'est pas spécialement évident.

Je ne reviens pas ici. Les taux ont été augmentés. D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes dit qu'on ne pourra pas aller au-dessus parce que ce n'est pas supportable. Ce n'est pas supportable en effet. On avait donné 2022 jusqu'à 2026 pour financer notre PPI. On a joué cartes sur table, on a dit : « Voilà ce qu'on finance ».

Aujourd'hui, les investissements doivent être prévus. On essaie d'améliorer les choses. Le rapport pointe un certain nombre de choses, mais on est face à une montagne d'investissements et de financements où, sur notre capacité à financer les choses, on fait des choix. On a fait des choix sur l'école, qui était quand même emblématique. On fait des choix aussi sur nos autres écoles, sur les PPI. On a fait des choix sur les équipements sportifs aussi, parce qu'il y avait un certain nombre d'équipements qui méritaient quand même pas mal de restructuration importante. On va faire un choix, j'en parlais, avec Annie sur la résidence Pompidou. C'est nécessaire. C'est multifactoriel.

On a des équipements importants à Achères, on a un patrimoine important. Il faut absolument l'entretenir, il faut absolument le développer, voire même construire des nouveaux équipements, c'est le cas de l'école. Si justement on veut attirer de la population, il faut leur offrir des équipements, des équipements financés sur l'investissement et financés sur le fonctionnement.

Ce n'est pas tout de les faire sortir de terre, il faut les gérer après. On continue.

J'ajoute que sur les dépenses de personnel, on a eu quand même deux augmentations successives en 2023, + 3,5 d'augmentation du point, + 1,5 en 2022. Sans polémiquer, je vois quelques programmes quand même électoraux où ils nous annoncent plus 10 % d'augmentation, ce sont 2 millions pour la ville ; 2 millions d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, c'est 2 millions de plus pour la ville, en dépenses de fonctionnement. Derrière, c'est en gros l'autofinancement. On a augmenté à 2,5 millions brut, entre 2 millions et 3 millions, ce n'est plus rien derrière.

Il y a plein de mécanismes qui s'entrechoquent ou qui s'imprègnent comme ça entre les différents mécanismes budgétaires. Avoir la vision qu'on a, avoir suffisamment de disponibilité pour financer nos investissements, on s'est astreint à ça parce que c'est notre priorité politique absolue d'investir entre 20 et 30 millions sur le mandat.

Après, il y a des sujets qui peuvent être revus. On peut améliorer un certain nombre de choses, des priorités qui peuvent être revues. C'est pareil, il faut obtenir aussi des subventions suffisamment importantes parce que l'État ne subventionne pas toujours ce qu'il souhaite qu'on développe. Je parle sur l'environnement et sur les décarbonations, c'est aussi un peu compliqué d'avoir des subventions. On va se battre sur des opérations que l'on a, mais c'est loin d'être financé à hauteur de ce que l'on imaginait. Derrière, il y a un reste à charge qui est très important. On se bat sur tous les fronts et on va mener les opérations comme on peut le faire dans le cadre de notre PPI présenté au budget, présenté au ROB pendant le débat d'orientations budgétaires et qui donne la tendance et les investissements que l'on fera jusqu'à 2026.

Marc HONORÉ

Vous parliez d'environnement. Un exemple simplement, le parc de la Plaine, aujourd'hui, impossible de le financer. Les subventions, notamment le Fonds vert et autres, ne sont pas accordées à la Ville d'Achères, donc, impossible de le financer. C'était un projet important dans le cadre du développement environnemental. Aujourd'hui, quand on a les fonds européens, on n'a pas le Fonds vert ; quand on a le Fonds vert, on n'a pas le fonds européen. Pour coordonner tout cela, c'est un peu compliqué. Ce sont des exemples concrets sur lesquels on travaille tous les jours.

Louis-Armand VIREY

Je reviendrai sur deux petites choses. L'idée n'est pas de faire venir de nouvelles personnes à Achères. Ce n'est même pas d'aller jusque-là. C'est juste d'apporter un juste service public et des équipements convenables aux personnes qui habitent déjà ici, dont certains paient une taxe foncière assez élevée, etc. C'est la première chose.

La deuxième chose, comme l'a rappelé Michèle...

François DAZELLE

Vous faites comment ?

Louis-Armand VIREY

Pardon ?

François DAZELLE

Vous faites comment ?

Louis-Armand VIREY

Je ne sais pas, je ne suis pas aux manettes. Vous nous le rappelez assez souvent.

François DAZELLE

Ce qui n'empêche pas d'être responsable.

Louis-Armand VIREY

Je ne peux pas être responsable plus que vous.

François DAZELLE

Le taux de fiscalité est trop haut en 2022, il fallait faire moins, donc, c'est 2,4 millions de recettes de fonctionnement en moins. On est d'accord. Les fluides ont augmenté comme pas possible entre 2022 et 2023. C'est plus 1 million de dépenses de fonctionnement.

Louis-Armand VIREY

C'est pareil. Vous faites bien de parler des fluides.

François DAZELLE

Comment fait-on ?

Grégory SANCHEZ

Vous pouvez nous dire un mot sur le développement économique. Est-ce qu'il y a des opportunités ?

François DAZELLE

Le développement économique en termes de recettes sur le budget de la ville, ce n'est rien. Il n'y a aucune recette qui va directement sur le budget de la Ville.

Il y a des différences entre l'Interco qui perçoit des recettes, les revenus des habitants — c'est encore autre chose, on le reverra — et après, il y a les recettes de fonctionnement de la Ville. Ce sont trois choses différentes. Ce ne sont pas les recettes qui arrivent dans le budget de la Ville en disant : « Pendant dix ans, on a oublié tel ou tel million. Ça pourrait arriver sur le budget de la Ville ». Non, ça ne se passe pas comme ça. Ce sont des flux totalement différents.

Louis-Armand VIREY

Une chose sur les flux. Vous en avez parlé, j'enchaîne...

Grégory SANCHEZ

L'Interco reverse une partie ?

François DAZELLE

Sur une compensation, oui.

Grégory SANCHEZ

S'il y a du développement économique, peut-être que ce montant-là peut évoluer.

François DAZELLE

Non, mais ça ne se passe pas comme ça. Ce n'est pas du tout la problématique. La compétence de la CU, c'est la compétence développement économique. Elle le gère. Après, la fiscalité en lien avec ça, elle le perçoit pour mener ses propres actions. Après, nous, sur le budget de la Ville, on a des reversements qui sont d'attribution de compensation entre des charges qui ont été transférées et des produits qui ont été transférés à un moment donné, qui sont fixes, et qui n'évoluent pas.

Grégory SANCHEZ

Pourquoi ils n'évoluent pas ?

François DAZELLE

Elles sont fixes. Ce sont les règles d'Interco. Ce n'est pas nous qui les avons inventées.

Grégory SANCHEZ

Ça veut dire qu'on a abandonné le développement économique. Ce n'est plus pour nous, c'est l'Interco qui le fait et on n'en verra jamais...

François DAZELLE

Je dis simplement que cela n'a pas de conséquence sur les recettes de fonctionnement de la Ville. C'est ça le sujet. Là, on parle de disponibilité budgétaire pour financer des opérations sur la Ville, sur le budget de la Ville.

Grégory SANCHEZ

J'ai compris. Une des recettes de la Ville, c'est bien le reversement de l'Interco.

Marc HONORÉ

Le reversement de l'Interco, les compensations sont fermes et définitives. Vous pouvez faire du développement économique, ce que l'on va faire, parce qu'on a des projets de développement économique sur Achères...

Grégory SANCHEZ

Ne le faites pas, ça n'a aucun intérêt.

François DAZELLE

Pour la ville, si, quand même ! Au-delà des recettes de la ville, il y a une attractivité de la ville, il y a le développement de la ville.

Grégory SANCHEZ

Ça peut se négocier aussi avec l'Interco.

Marc HONORÉ

Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

François DAZELLE

Il y a des règles. Il y a des lois, il y a du règlement. Il y a des choses qui existent.

Grégory SANCHEZ

Vous l'avez fait récemment. Non ?

Louis-Armand VIREY

Si on résume le rapport de la Cour des comptes, on vous dit : « Continuer à faire budgétairement ce que vous faites. Par contre, il va falloir investir. » Ils ne vous donnent pas de solution pour continuer à investir. En gros : « Faites mieux, mais avec beaucoup moins et débrouillez-vous. »

François DAZELLE

La Chambre régionale des comptes fait un constat. Après, elle fait des recommandations. D'ailleurs, vous avez vu, les recommandations sont très techniques. Elles ne disent pas qu'il faut augmenter les impôts, ou qu'il faut les diminuer, ou qu'il faut diminuer de 30 % les charges à caractère général. Elles ne le disent pas. Ce sont des recommandations très techniques. Après, c'est le politique qui prend des décisions et qui les assume.

Derrière, elle fait un constat sur des évolutions, sur des outils qui ont été utilisés plus ou moins bien ; elle le constate, elle fait un rapport et voilà.

Après, pour tout vous dire, la discussion, on l'a eue avec la Chambre régionale des comptes. Maintenant, ils ont un versant sur tout ce qui est développement environnemental. Ce versant-là est nouveau ; d'ailleurs, dans le précédent rapport, celui de 2016, il n'y avait absolument pas cela, cela n'existait pas. Ils nous l'ont précisé. Après, on a eu des discussions, avec eux, intéressantes.

En effet, c'est une sorte de paradoxe. Il faut améliorer absolument la situation financière de la ville, et on ne vous loupera pas si vous ne le faites pas, et en même temps, il faut financer 30 ou 40 millions si on veut répondre au décret tertiaire. L'équation n'est pas évidente. Il faut faire des choix, il faut essayer de prioriser dedans. On peut s'améliorer, c'est ce que Monsieur le Maire a dit dans ses propos introductifs ; il y a des directions à prendre, qu'on peut amender, qu'on peut changer. D'ailleurs, on n'est pas dogmatique, on est pragmatique sur ces sujets-là, et on va essayer d'avancer sur des sujets qui peuvent porter et qui peuvent améliorer le ratio. Quand on fait des investissements, y compris dans nos écoles ou ailleurs, cela contribue aussi à améliorer le cadre de vie des Achérois et, j'espère, aussi l'empreinte carbone.

N°32

OBJET : GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICES 2018 et SUIVANTS – RAPPORT C.R.C.

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des juridictions financières, dont les articles L.243-1 et suivants,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, transmis à Monsieur le Maire le 24 mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024

Considérant que ce rapport doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion,

Considérant les débats intervenus en séance consécutivement à la communication de ce Rapport d'Observations Définitives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville depuis 2018 et de la réponse de l'exécutif territorial (ci-annexés) et des débats qui en ont découlé en séance.

33 — Rapport du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France

Marc HONORÉ

On va passer au point 33, le rapport de fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France.

François DAZELLE

C'est un rapport habituel qu'on présente chaque année. Quelque part, il vient aussi en résonance par rapport à ce que l'on s'est dit à l'instant. Ce fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, je le précise tout d'abord, c'est un dispositif qui date de 1991, qui n'est pas tout nouveau.

Je précise bien que les fonds qui sont prélevés sur les communes et redistribués aux communes ne sont pas des fonds pris sur le budget de la Région. C'est un fonds régional, parce que cela bénéficie aux communes de la Région Île-de-France. Par contre, c'est un dispositif État. Que cela soit clair.

Sur 2023, ce qui est intéressant de voir, c'est qu'il y a quand même, au global, une enveloppe de 350 millions prélevée sur des communes et redonnée à d'autres communes. C'est de la péréquation. Ce qui est important, c'est qu'il y a 144 communes qui contribuent, dans lesquelles ils ont une dépense dans leur budget, et 191 communes, dont Achères, éligibles et qui perçoivent ce fonds.

Ce qui est important, c'est que dans les communes qui contribuent, pour lesquelles c'est une dépense, il y a un ratio qui prend en compte justement le potentiel financier. C'est important. Ce n'est pas que le potentiel fiscal, c'est le potentiel financier qui prend bien évidemment les recettes fiscales, je le disais tout à l'heure, en neutralisant d'ailleurs le taux. Il y a un taux moyen qui est appliqué à l'ensemble des bases et qui, après, ajoute l'ensemble des autres recettes dans les budgets de chacune des collectivités. Ça donne normalement un potentiel financier et, quand il est supérieur, — alors là, c'était en 2023 — à 1 575 euros par habitant, vous contribuez, les communes contribuent. Après, il y a un calcul un peu savant.

Les communes éligibles, ce sont des communes d'Île-de-France de plus de 5 000 habitants. Ce qui est intéressant, il faut qu'il y ait un rapport entre le potentiel financier que j'évoquais par habitant régional et celui de la commune qui soit inférieur à 20 % de mémoire. Il y a une proportion aussi, ça prend en compte les logements sociaux dans le total des logements sur la commune. Le troisième critère ou paramètre, c'est le rapport entre le revenu moyen habitant par rapport au revenu moyen habitant régional, par rapport à celui de la commune.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, la commune d'Achères, depuis de nombreuses années — vous avez l'exercice et vous avez un petit peu l'historique depuis 2016 — perçoit à ce titre-là une attribution qui est aux alentours de 1,5 million en moyenne depuis 2016.

Chaque année, on fait un rapport d'une vingtaine de pages, son format est habituel, connu et assez structuré. Ces 1,5 million c'est une contribution générale, elle n'est pas directement affectée à tel ou tel projet précisément. C'est une contribution générale, et donc on fait un rapport général qui s'inspire un peu de la présentation budgétaire, parce que ce sont les grands axes budgétaires qui sont présentés et qui disent sur telle ou telle action (jeunesse, parentalité, enfance, petite enfance, sport, sécurité, aînés, logement...) — il y a tout un tas de mesures et de thématiques développées — on essaie bien évidemment de les valoriser en termes de dépenses. En gros sur les thématiques ou les domaines d'action qui correspondraient à ce fonds, c'est plus d'une vingtaine de millions d'euros dépensés en 2023 en fonctionnement et un peu plus de 9 millions en sections d'investissement sur la Ville, qui recouperaient les thématiques dans le cadre de ce fonds-là.

Je ne vais pas le préciser, vous avez eu le rapport. Ce sont des thématiques que l'on présente chaque année, donc je n'irai pas plus loin.

En tout cas, c'est une recette de 1,5 million. Ça me paraissait important de vous donner un petit peu les critères et les ordres de grandeur et les communes qui contribuent. Ce qui est d'ailleurs intéressant de voir dans les communes qui contribuent justement, parce que je l'avais noté, le plus gros contributeur sur les 350 millions, c'est Paris, plus de 200 millions. La Ville de Paris contribue à plus de 200 millions à ce fonds-là. Après, il y a beaucoup de villes du 92 qui contribuent. 207 millions pour Paris. On a des villes des Yvelines, mais justement, c'est intéressant par rapport à la fiscalité qu'on évoquait tout à l'heure : Nanterre, 8,7 millions ; Neuilly, 8,9 millions ; Puteaux, 15 millions.

Puteaux, c'est un bon exemple, parce qu'ils bénéficiaient de l'ex-taxe professionnelle de la Défense, après compensée. Toutes ces communes-là contribuent. Boulogne-Billancourt, près de 16 millions qui contribuent au fonds.

Et il y a des communes des Yvelines. Il y a des communes des Yvelines pour des raisons je pense un peu différentes. Vous avez Le Vésinet, 2,3 millions, mais vous avez Vélizy-Villacoublay, 3,9 millions.

Ce qui est intéressant, c'est de voir que les contributions ne sont pas forcément assises ou sont un peu différenciées. Après, bien évidemment, sur les 191 communes qui perçoivent, vous avez des communes qui sont un peu dans les difficultés aussi. Il y a des rangs également qui sont précisés. Par exemple, 5,5 millions pour Meaux, qui quand même perçoit des sommes importantes ; 10 millions pour Aubervilliers ; 3 millions pour Trappes ou 5 millions pour Mantes-la-Jolie. Il paraît intéressant d'avoir les ordres de grandeur sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Voilà ce rapport qui vous est proposé d'adopter ce soir.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions, des interrogations ? Vous avez eu le rapport. Merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci.

N°33

OBJET : RAPPORT DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2531-12 et suivants,
Vu la décision de notification de la Préfecture des Yvelines attribuant à la commune un F.S.R.I.F. de 1 441 851 € au titre de 2023,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024

Considérant la nécessité d'établir un rapport portant sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport 2023 présenté par le Maire sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

ARTICLE 2 : CONFIRME que les fonds versés au titre du FSRIF restent insuffisants et permettent de financer uniquement 4,8% des actions entreprises pour contribuer à améliorer des conditions de vie des Achérois.

34 — Remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « Le Vésuvio » sis avenue de Stalingrad à Achères pour l'exercice 2024

Marc HONORÉ

Point suivant, c'est Camille.

Camille VAUR

Bonsoir à tous.

Je vous présente, ce soir, une proposition de remise gracieuse de la révision du loyer du Vésuvio sis avenue de Stalingrad, pour l'exercice 2024.

Comme vous le savez, on a un contrat de location-gérance depuis 2010. Ce contrat prévoit une révision annuelle de loyer avec un calcul savant qui faisait atterrir la révision à 3,50 % cette année ; ce qui s'élevait quand même à une somme de 142 euros par mois. Pour ne pas trop impacter l'activité du restaurateur et sa situation financière, nous vous proposons cette remise gracieuse à son égard pour lui éviter de devoir payer cette revalorisation de 3,5 %.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions, des interrogations ? C'est bon ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°34

OBJET : REMISE GRACIEUSE DE LA REVISION DU LOYER DU CAFÉ-BAR-RESTAURANT « LE VESUVIO » SIS AVENUE DE STALINGRAD A ACHERES POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Mme Camille VAUR

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives obligatoires des dépenses des collectivités territoriales,

Vu le contrat de location-gérance en date du 6 décembre 2010 liant la commune d'Achères à M. Goldstein pour l'exploitation du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant que la Commune d'Achères est bailleur du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » et que M. Goldstein en est le locataire-gérant,

Considérant qu'en 2024 la hausse du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » s'élève à 3,5% et pèse sensiblement sur la situation financière du restaurateur et pourrait nuire à l'activité économique du restaurateur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCEPTE la remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères, pour l'exercice 2024 s'élevant à 1708,56€ HT (soit 142,38€ HT par mois).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte, pièce ou document concernant ce sujet.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera comptabilisée au compte Nature 6577 « Remises gracieuses ».

35 — Désaffectation des parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et 235 en vue de leur cession à CITALLIOS

Marc HONORÉ

Point suivant, ça va être pour moi.

On va parler de la désaffectation des parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et 235 en vue de leur cession à Citallios.

Ces parcelles cadastrées, que je viens de nommer sont les parcelles aujourd'hui, occupées par le CTM, rue de Saint-Germain et rue Jean-XXIII à l'angle, et également la Maison des œuvres sociales et de la CGT, et vont faire l'objet d'une cession à Citallios.

Le CTM, bien évidemment, a été relogé dans de nouveaux locaux récemment. Le déménagement s'est fait sur les 15 jours, 3 semaines passés.

Le Comité des œuvres sociales et syndicat ont été relogés au groupe scolaire Desnos, dans un appartement qui était occupé par un professeur d'école depuis bien longtemps.

Afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC Cœur-de-Ville et de pouvoir vendre le terrain à Citallios, on nous demande la désaffectation de ces parcelles.

Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations sur cette partie technique ?

Michèle FOUBERT

Comme ce sont des bâtiments anciens, je pense que ce sont des bâtiments qui, au niveau de l'amiante, doivent être très impactés. Comment ça va se passer au niveau de la démolition et de la prise en compte du désamiantage par rapport aux populations qui sont autour ?

Marc HONORÉ

Le désamiantage et la destruction de ces bâtiments vont être faits dans les règles de l'art. Vous savez que les entreprises sont spécialisées, ont des normes très strictes à respecter d'encapuchonnement des bâtiments détruits. Ils sont très surveillés là-dessus et il ne faut pas qu'ils s'amuse à n'importe quoi.

Ça va être piloté par Citallios qui, après avoir acheté le terrain, va procéder à la démolition des bâtiments pour le revendre à un promoteur. Ça va se réaliser à partir du mois de septembre, je pense.

C'est sûr qu'il y a un peu d'amiante, c'est clair. Heureusement qu'on a construit le CTM, sinon on nous aurait demandé de fermer le bâtiment pour cause d'insalubrité.

Ça va se faire dans les règles. Ce sont des entreprises très spécialisées et ça coûte en plus, très cher.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou interrogations ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°35

OBJET : DESAFFECTATION DES PARCELLES BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 ET BD 235 EN VUE DE LEUR CESSIION A CITALLIOS

Rapporteur :Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU la convention de concession en date du 22 décembre 2004,

VU la délibération n°3 du 30 juin 2005 approuvant le dossier de création de la ZAC Cœur de Ville ;

VU la délibération n°17 du 18 mai 2006 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Ville;

VU la délibération n°18 du 18 mai 2006 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Cœur de Ville ;

VU la délibération n°16 du 31 janvier 2008 approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC Cœur de Ville ;

VU la délibération n°55 du 27 juin 2018 approuvant le déclassement par anticipation des parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235 ;

VU la délibération n°56 du 27 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la promesse de vente desdites parcelles ;

VU le constat d'huissier en date du 13 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant que les parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235 sont intégrées au programme de la ZAC du Cœur de Ville ;

Considérant que ces parcelles étaient jusqu'alors occupées par des locaux administratifs accueillant des services publics et que leur cession doit, à ce titre, être précédée d'une procédure de désaffectation du domaine public communal,

Considérant, par ailleurs, que les services concernés ont déménagé dans d'autres locaux propriété de la commune,

Considérant que les parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235, ne sont donc plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent plus aucune utilité pour la Ville d'Achères ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
BD	323	"Rue de Saint Germain"	00 ha 05 a 07 ca
BD	324	"27 bis rue de Saint Germain"	00 ha 02 a 37 ca
BD	325	"Rue de Saint Germain"	00 ha 07 a 29 ca
BD	326	"29 rue de Saint Germain"	00 ha 03 a 01 ca
BD	327	"1 avenue Jean XXIII"	00 ha 03 a 09 ca
BD	328	"3 avenue Jean XXIII"	00 ha 31 a 37 ca
BD	235	"2 avenue Jean XXIII"	00 ha 03 a 00 ca

ARTICLE 2 : CONFIRME en conséquence l'autorisation de la cession par la Ville d'Achères desdites parcelles au profit de la Société Anonyme d'Economie Mixte Citallios.

ARTICLE 3 : PRECISE que cette cession interviendra au prix de 2.500.000,00 € hors taxe versé comme suit :

- À concurrence de 20% soit 500.000,00 euros dans le mois de la signature de la promesse de vente, soit le 30 août 2018 ;
- À concurrence de 50% soit 1.250.000,00 euros à l'expiration des délais de recours contre le permis de construire qui sera déposé par une société du GROUPE ARC, soit le 11 décembre 2020 ;
- A concurrence du solde, soit 30%, soit 750.000,00 euros, dans le courant de cette année 2024.

ARTICLE 4 : PRECISE que le solde de 30 % sera soumis à un échéancier de paiement réparti sur l'année 2024.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte qui s'y rattache.

ARTICLE 6 : PRECISE que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

36 — Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Marc HONORÉ

Ensuite, point suivant, Madame Chassin.

Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Céline CHASSIN

C'est une dérogation que nous avons déjà passée. Ça prendra en compte les années 2024 à 2027 pour une répartition du temps scolaire de quatre jours, du lundi au vendredi, on exclut le mercredi, pour des horaires de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. C'est le renouvellement de cette organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, mis en œuvre depuis 2017, au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

En fait, c'est :

- décider de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- donner l'autorisation à Monsieur le Maire de proposer à la Direction académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines le renouvellement de cette dérogation.

En sachant que cette semaine de quatre jours a été votée sur l'ensemble des conseils d'école, à l'unanimité.

Marc HONORÉ

Merci, Céline. Est-ce que vous avez des questions ? Non ?

On peut passer au vote. Qui est contre ?

Grégory SANCHEZ

J'ai une toute petite question. Pourquoi définit-on cette période ? Ça correspond à un cycle ou quelque chose ?

Céline CHASSIN

C'est tous les trois ans.

Grégory SANCHEZ

OK. Ça marche. Merci.

Marc HONORÉ

Merci. Pas d'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°36

OBJET : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE DÉROGATION À L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
VU le code de l'éducation et notamment l'article D.521-12,
VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
VU la délibération n°46 du conseil municipal du 28 juin 2017 relative à l'organisation des rythmes scolaires,
VU la délibération n°60 du conseil municipal du 30 juin 2021 approuvant la convention relative à la mise en place d'un nouveau Projet Éducatif Territorial,
VU le courrier de la Directrice académique des services de l'éducation nationale des Yvelines en date du 30 avril 2024,
VU l'avis de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 17/06/2024

Considérant que l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, mise en œuvre depuis 2017 au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune permet d'assurer la qualité éducative des activités périscolaires, de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage tout en prenant en compte de façon harmonieuse les temps de l'enfant,

Considérant que l'ensemble des intervenants consultés notamment dans le cadre des conseils d'écoles maternelles et élémentaires ont émis un avis favorable sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours ainsi que sur son maintien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DECIDE de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

ARTICLE 3 : AUTORISE Le Maire à proposer à la direction académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de septembre 2024 à août 2027, comme suit :

- Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Point suivant. Céline.

37 — Modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux

Céline CHASSIN

Il s'agit ici d'une modification de règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux.

Ces modifications interviennent suite à une visite de la CAF qui a émis un certain nombre de remarques. C'est surtout pour répondre correctement à ces remarques. C'est aussi suite à l'expérience des agents des multi-accueils, sur leur quotidien, avec les familles.

Nous allons parler de modification de délai de réponse pour rendre les dossiers d'inscription complets. Nous allons également parler de respect du contrat, des horaires du contrat. Il y a tout un tas de modifications simples, mais qui correspondent vraiment aux pratiques du quotidien.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autres, sans rentrer vraiment dans les détails ? Nous parlons aussi de la gestion des refus des familles suite à la commission d'attribution des places en crèche. On a quand même une liste d'attente extrêmement conséquente et on ne peut pas se permettre d'attendre un délai très long pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes. C'est aussi sensibiliser les familles à bien respecter les conditions des contrats, les conditions d'inscription, les conditions de réponse. Cela fait sens aussi avec le rôle de la parentalité.

Cela fait suite aussi à une volonté de mieux gérer nos berceaux. Tout à l'heure, vous faisiez aussi état de la recherche de subventions. Bien évidemment, mieux on améliore nos taux d'occupation et plus on obtient des subventions.

Tout cela fait sens suite à ce contrôle. Le travail, on l'avait déjà commencé en amont, mais la CAF nous a invités à l'écrire sur le règlement intérieur.

On vous demande de bien vouloir adopter les modifications du règlement de fonctionnement qui prendra effet au 1^{er} septembre 2024. On a également aussi dans le but de répondre plus aux besoins des familles sur le multi-accueil, Les Sources qui, jusqu'à présent, fermait quatre semaines par an ; maintenant on ferme trois semaines. Cela permet aussi aux familles de pouvoir mieux s'organiser.

Voilà, dans les grandes lignes, les principales modifications.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions, des interrogations ? Non ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°37

OBJET : MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT RELATIFS AUX MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Santé Publique,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 décembre 2004 décidant de la mise en place des modalités d'application de la Prestation de Service Unique (PSU) au 1^{er} janvier 2005,
VU la lettre circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 de la CNAF relative aux nouvelles modalités la Prestation de Service Unique (PSU),
VU le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
VU la délibération n°9 du 15 février 2023 approuvant les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux,
VU le projet de règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 17/06/2024

Considérant l'importance d'adapter l'organisation des multi-accueils en fonction des nouvelles pratiques des familles afin d'ae garantir la qualité du service rendu,

Considérant la nécessité de se conformer aux obligations contractuelles liant la Commune d'Achères et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux comme suit :

- Ajout d'un paragraphe sur les subventions publiques octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,
- Précision sur la révision du contrat d'accueil de l'enfant lorsque que l'un des 2 parents bénéficie d'un congé parental,
- Précisions sur les horaires d'ouverture de l'accueil familial,
- Précision sur une des missions de la fonction de direction qui concerne la mise en application des différents protocoles par l'ensemble de l'équipe,
- Modifications de la période de fermeture des multi-accueils sur les vacances de Noël, de la fermeture lors de 3 journées pédagogiques maximum et de la fermeture du multi-accueil Les Sources,
- Précisions sur les modalités d'inscription et actualisation de la liste des documents à fournir,
- Précisions sur la fréquence et la période de la commission d'attribution des places en multi-accueils,
- Précisions en cas de refus d'une place suite à une proposition correspondant à la demande de la famille,
- Modification de la liste des documents à fournir pour l'admission de l'enfant en établissement,
- Ajout d'un paragraphe portant sur les modalités de renouvellement du contrat d'accueil,
- Précisions des modalités administratives en cas d'absences de l'enfant,
- Précisions sur les congés et notamment la présence d'un enfant déclaré en congé,

- Précisions sur les modalités d'accueil d'un enfant au domicile de l'assistante maternelle référente en cas d'absence de celle-ci,
- Suppression de la facturation sur l'amplitude horaire maximum de l'établissement en cas d'absence de pointage des heures d'arrivée et de sortie de l'enfant,
- Précision en cas d'erreur dans le relevé des heures de présence réelles,
- Révision de la formule de calcul du montant horaire dans le cadre d'un accueil d'enfant en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Suppression du paragraphe indiquant le calcul du forfait mensuel sur 11 mois pour le multi-accueil Les Sources,
- Précisions sur la période prise en compte pour le calcul du forfait mensuel du contrat d'accueil,
- Précisions sur les modalités de rupture de contrat d'accueil à la demande de la famille ainsi qu'à la demande de la Ville

ARTICLE 2 : ADOPTE les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux.

ARTICLE 3 : DIT que le nouveau règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

38 — Organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la direction des sports et de la vie associative

Marc HONORÉ

On va passer la parole, ensuite, à Jean-François.

Jean-François DEMAREZ

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage à la Direction des sports et de la vie associative.

Cette réorganisation a été établie entre les responsables du service des sports et les employés du gardiennage et les employés dits polyvalents qui sont, entre autres, les employés qui gèrent la salle Boris-Vian, les soirs de soirée ou de spectacle. Cette réorganisation est donc passée aussi au CST au mois de juin et a été votée à l'unanimité.

Le projet d'organisation de la Direction des sports était de créer deux groupes :

- les agents polyvalents : gardiens, régisseurs de soirée au nombre de 3
- les agents habituels d'entretien et de gardiennage des gymnases, déjà en poste, qui seront 9.

Vous avez derrière l'organisation globale avec les horaires, le travail de 37 heures hebdomadaires sur cinq jours du mardi au samedi, avec l'intégration des dimanches en heures supplémentaires, bien sûr. Et puis il y aura obligatoirement un délai de prévenance de 15 jours pour le travail du dimanche, qui sera donc respecté.

Le but étant d'avoir un souci d'harmonisation et d'organisation et surtout de continuité du service.

La modification des cycles du travail des agents d'entretien et de gardiennage des sports et de la vie associative de la Ville prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

Les crédits sont inscrits au budget.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations sur ce qui était passé au CST ? Non ?

Jean-François DEMAREZ

C'était d'ailleurs à la demande du personnel.

Marc HONORÉ

Merci. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°38

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ENTRETIEN ET DE GARDIENNAGE DE LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la délibération n°7 du conseil municipal du 2 février 2022 relative au temps de travail,

VU l'annexe relative à l'organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant le souci d'harmonisation, d'organisation et de continuité de service,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification des cycles de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative.

ARTICLE 2 : DIT que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

39 — Plan de formation 2024 des agents de la ville et du CCAS

Marc HONORÉ

Point suivant, Jean-François.

Jean-François DEMAREZ

Plans de formation 2024 de la Ville et du CCAS. Jusqu'à maintenant, on avait des plans triennaux. On va, pour cette année, faire un plan de formation 2024. Je ne vais pas le lire dans sa totalité parce qu'il est assez copieux ; le but étant :

- de favoriser le développement des compétences numériques, formation bureautique en utilisation des outils numériques en interne et par le biais des formations dispensées par le CNFPT,
- généraliser l'utilisation des applications métiers et de la gestion RH,
- répondre aux obligations légales de formation.

Vous savez que chaque personne, au sein du personnel, a une obligation de formation sur des formations bien spécifiques :

- les formations obligatoires en prévention et en sécurité et permis. Entre autres, il y a toutes les habilitations (habilitations électriques, CACES, etc.)
- accompagner le parcours de l'évolution professionnelle (dispositif de formation, préparation aux concours et aux examens, formation des savoirs, projet d'évolution professionnelle, accompagnement au reclassement professionnel).

Le CNFPT, partenaire privilégié des collectivités territoriales, assure la formation professionnelle de l'ensemble des agents. La collectivité doit également faire appel à des prestataires extérieurs pour répondre aux besoins de formation collective, quand cela n'entre pas dans le catalogue du CNFPT.

Aujourd'hui, le budget de la Ville pour la formation est de 150 000 euros, entre la formation hors CNFPT qui est de 40 000 euros et le budget qu'on paie au CNFPT qui est de 107 000 euros.

Monsieur le Maire.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions sur le plan de formation ?

Michèle FOUBERT

Non. Je remercie Monsieur CASENAZ qui m'avait répondu suite aux questions que j'avais posées lors de la Commission des finances. On a eu les réponses à ces questions.

Jean-François DEMAREZ

De la même manière, je ne l'ai pas dit, mais ce plan de formation est passé en CST et a été aussi voté à l'unanimité.

Marc HONORÉ

Oui, il est établi pour une durée d'un an. Il était de trois ans et compte tenu des difficultés, on l'a fait sur un an. Le prochain sera sur trois ans. Il y a une continuité dans la formation et dans le plan de formation des collaborateurs.

Louis-Armand VIREY

Je vais faire un lien avec la première délibération que l'on a passée, concernant la transition écologique. Je trouve ça dommage que l'on n'écoute pas la Cour des comptes quand elle nous parle : « Les agents de direction ont, certes, participé à une fresque du climat en 2022, mais ces ateliers n'ont pas été déclinés à l'ensemble du personnel, dont la sensibilisation et la mobilisation sont pourtant essentielles. »

Je pense qu'il serait utile de rajouter un volet environnement, transition écologique dans ces projets de formation. Je ne sais pas ce que vous en dites. J'ai bien envie d'écouter la Cour des comptes.

Marc HONORÉ

C'est un plan, on l'avait dit, sur l'année 2024. Le plan à trois ans, on pourra envisager d'intégrer cette formation comme nous le recommande la Chambre régionale des comptes.

Il n'y a pas d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°39

OBJET : PLAN DE FORMATION 2024 DE LA VILLE ET DU CCAS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L423-3,

VU le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le règlement relatif à la formation,

VU le plan de formation joint en annexe,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024 relatif au plan de formation 2024 de la ville d'Achères et du C.C.A.S.,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant que les collectivités territoriales doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme d'actions de formations tel que :

- . La formation d'intégration et de professionnalisation,
- . La formation de perfectionnement,
- . La formation de préparation aux concours et examens professionnels,
- . La formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent,
- . Les actions de lutte contre l'illettrisme,

Considérant qu'un plan de formation est un document prévoyant les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'agent,

Considérant que le plan de formation triennal 2021-2023 est arrivé à son terme, qu'il convient donc de procéder au renouvellement de celui-ci pour une période d'un an, le prochain plan de formation étant de nouveau triennal

Considérant que le plan de formation 2024 s'articule autour de trois axes :

- . Le développement des compétences numériques,
- . La réponse aux obligations légales de formation,
- . L'accompagnement des parcours et de l'évolution professionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de formation 2024 de la ville d'Achères et du C.C.A.S. tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que ce document s'applique à l'année 2024.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 à l'imputation 6184.

40 — Actualisation du règlement relatif au temps de travail : régime des autorisations d'absence et durée du travail

Marc HONORÉ

Point suivant, Jean-François.

Jean-François DEMAREZ

C'est l'actualisation du règlement relatif au temps de travail : régime des autorisations d'absence et de durée de travail.

On s'est aperçu qu'on avait des congés octroyés aujourd'hui, pour des périodes de mariage et des congés aussi octroyés pour ce qu'on appelle le PACS et aussi, malheureusement, pour le décès d'un enfant.

Ce que l'on pratiquait sur la Ville d'Achères n'était pas dans la légalité. On discriminait le PACS par rapport au mariage ; on s'est remis d'équerre sur le sujet. Pour se remettre d'équerre, on n'a pas fait cela aux dés, on a fait le tour de toutes les communes de la région. On a interviewé une dizaine de communes pour essayer d'avoir quelque chose d'uniformisé.

Pour le mariage, à ce jour, on octroyait six jours de congé et on est descendu à cinq jours, ce qui se fait dans toutes les communes avoisinantes. Par contre, pour le PACS, où l'on n'octroyait qu'une seule journée, on est monté à cinq jours ouvrables. De la même manière, pour le décès d'un enfant, on avait six jours ouvrés ; aujourd'hui, on aura douze jours ouvrables et quatorze jours ouvrables pour un enfant de moins de 25 ans.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir accepter ces modifications.

Monsieur le Maire.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations ? Non ? C'est bon ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°40

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL : REGIME DES AUTORISATIONS D'ABSENCE ET DUREE DU TRAVAIL

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L622-1 à L622-5,

VU le règlement relatif au temps de travail des agents de la ville et du CCAS approuvé par délibération n°7 du conseil municipal en date du 2 février 2022,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 juin 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024

Considérant le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune d'Achères des exercices 2018 et suivants,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes demande à la commune d'actualiser les autorisations spéciales d'absence en cas de décès d'un enfant, la réglementation applicable depuis le 21 juillet 2023 prévoyant l'octroi de 12 jours ouvrables (et 14 jours pour un enfant de moins de 25 ans) alors que notre règlement indique 6 jours ouvrés,

Considérant qu'en outre, la Chambre Régionale des Comptes demande à la commune d'harmoniser les durées d'autorisations spéciales d'absence lors des mariages et des PACS, celles-ci étant fixées dans notre règlement respectivement à 6 jours ouvrables en cas de mariage et 1 jour ouvrable pour un PACS,

Considérant que le règlement relatif au temps de travail prévoit une durée de travail hebdomadaire de 37 heures ou de 39 heures, cette dernière durée étant réservée uniquement aux directeurs et chefs de service,

Considérant le souhait de permettre à d'autres postes de travailler 39 heures hebdomadaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification des durées des autorisations spéciales d'absence prévues au règlement relatif au temps de travail comme suit :

Motifs		Droits depuis le 1er janvier 2019	Droits actualisés au 1er juillet 2024
Décès*	enfant	6 jours ouvrés	12 jours ouvrables 14 jours ouvrables pour un enfant de moins de 25 ans
Mariage	agent	6 jours ouvrables	5 jours ouvrables
PACS	agent	1 jour ouvrable	5 jours ouvrables

**Pour les jours de décès d'un enfant, cette règle est applicable depuis le 21 juillet 2023*

ARTICLE 2 : DIT que les modifications relatives aux autorisations spéciales d'absence pour mariage et PACS prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 3 : DIT que les modifications relatives aux autorisations spéciales d'absence pour le décès d'un enfant est applicable depuis le 21 juillet 2023.

ARTICLE 4 : DIT qu'il sera précisé dans le règlement relatif au temps de travail la possibilité de travailler 39 heures hebdomadaires pour les directeurs, les chefs de service, les responsables et tout autre poste arbitré par l'autorité territoriale.

ARTICLE 5 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012

41 — Mise à jour du tableau des effectifs

Marc HONORÉ

Point suivant.

Jean-François DEMAREZ

C'est la mise à jour du tableau des effectifs qui va être aujourd'hui, un petit peu différent dans la présentation du tableau. Avec la Direction des ressources humaines, j'ai travaillé sur un futur tableau, suite un peu aux remarques que vous nous aviez faites, que je vous présenterai la prochaine fois.

C'est un tableau qui sera un peu plus complexe à lire, mais beaucoup plus fourni, où dessus, il y aura toutes les explications en fonction des postes qui sont changés, modifiés, etc. À la fin, vous aurez aussi un peu plus d'informations sur les postes qui sont en cours d'embauche, les postes qu'on a pourvus et les différentiels d'un tableau à un autre, de manière à ce que la lecture soit, pour vous, un peu plus claire.

Ce qu'il y avait dans le tableau d'avant et ce qu'on ne voyait pas forcément... je peux prendre un exemple. Par exemple, pour un cadre d'emploi, on pouvait avoir, dans les postes budgétés, trois postes dans le même cadre d'emploi, parce que ces postes pouvaient être à des grades différents. On mettait les trois grades dans le tableau des effectifs en se disant que le jour où l'on aura l'embauche sur un des grades, on supprimera les deux autres. En attendant, on avait les trois grades au tableau.

Tout cela va paraître et va être expliqué. Il y aura à côté les explications et les changements de postes. Le tableau est quasiment fini. Au prochain Conseil municipal, je vous fournirai un nouveau tableau que je vous expliquerai peut-être ce jour-là brièvement.

Pour ce qui est de la délibération d'aujourd'hui, on a dans la délibération :

- la suppression de grades suite à des mobilités
- des changements : cinq personnes ont eu leur concours de rédacteur. On a et on est en train de les nommer. On est obligé, dans le tableau des effectifs, de faire des modifications.
- des recrutements de postes à venir aussi
- un toilettage sur les grades qui ne correspondent pas aux postes vacants.

Par ailleurs, il convient d'actualiser le poste de directeur du pôle service à la population, celui-ci ayant été ouvert uniquement en tant qu'emploi fonctionnel, ce qui n'était pas une erreur, mais qui n'était pas suffisant. L'actualisation est annexée à la présente note.

Bien sûr, tous ces crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions, après ce détail complet de ce qui va se passer ? C'est bon ? Merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

N°41

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024

Conformément à l'article L313-1 du code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la proposition de M. le Maire de mise à jour des emplois comme jointe en annexe,

Considérant les éléments suivants :

- la mise à jour du tableau des effectifs suite aux retours faits lors du dernier conseil municipal
- la suppression de grades suite à des mobilités
- la nomination de 5 agents ayant obtenu le concours de rédacteur
- les recrutements à venir (postes actuellement vacants)
- le toilettage réalisé suite à des grades ne correspondant pas à des postes vacants.

Par ailleurs, il convient d'actualiser le poste de directeur du pôle Services à la population, celui-ci ayant été ouvert uniquement en tant qu'emploi fonctionnel. Cette actualisation est jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : VALIDE les créations et les suppressions des grades suivants :

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
Création	Filière Administrative		
	Attaché principal	1	1
	Rédacteur	6	6
	Filière Culturelle		
	Bibliothécaire	1	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1	1
	Adjoint du patrimoine	1	1
	Filière Animation		
	Adjoint d'animation	5	5
	Filière Technique		
	Technicien	2	2
	Agent de maîtrise	1	1
	Filière Sportive		
	Conseiller territorial des APS	1	1
	Filière Médico-sociale		
	Auxiliaire de puériculture	1	1

Suppression	Filière Administrative		
	Attaché	1	1
	Rédacteur principal 2ème classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2
	Filière Culturelle		
	Conservateur bibliothèque chef	1	1
	Filière Médico-sociale		
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1
	Filière artistique		
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1
	Filière technique		
	Agent de maîtrise principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique principal 1ère classe	2	2
	Adjoint technique	6	6
	Filière Animation		

	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2
	Filière Police municipale		
	Gardien-brigadier	1	1

ARTICLE 2 : ADOPTE le tableau des effectifs joint en annexe.

ARTICLE 3 : VALIDE et ADOPTE les créations, suppressions et actualisations de postes jointes en annexe.

ARTICLE 4. : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

Point d'information sur l'enquête environnementale du Tram 13 phase 2

Marc HONORÉ

Avant de conclure, il y a une enquête publique en cours aujourd'hui, sur le Tram 13, depuis une dizaine de jours. On va vous passer une information sur l'enquête environnementale de la phase 2 du Tram 13. Je vais passer la parole à Camille.

Camille VAUR

Re-bonsoir. Je suis effectivement chargée de vous présenter les différentes avancées liées au Tram 13. Vous avez tous certainement reçu la lettre d'information produite par Île-de-France Mobilité, sur l'enquête environnementale qui se déroule du 15 juin au 15 juillet.

Nous avons pour information trois dates qui sont retenues sur Achères :

- le 22 juin, c'était samedi dernier
- le 3 juillet
- le 10 juillet.

Les contributions sont également recevables par voie dématérialisée.

Évidemment, la Ville d'Achères produira une contribution qu'elle versera au registre du commissaire enquêteur pour faire valoir plusieurs remarques sur le projet présenté.

Pour vous faire un rapide contexte, même si je pense que maintenant, tout le monde sait à peu près de quoi on parle quand on parle Tram 13.

Le Tram 13 offrira, dans sa phase finale, des correspondances avec le RER A, le RER C, le futur RER E, les lignes U, L et N, tout en facilitant l'accès aux principaux pôles d'emploi de la Grande couronne.

Une première phase, que vous connaissez tous, qui connecte Saint-Cyr à Saint-Germain, qui devait s'achever en 2018, qui s'est finalement achevée en 2022.

La seconde phase qui concerne principalement Achères, dont les travaux ont débuté, qui reliera Saint-Germain à RER A, Grande-Ceinture à Achères en passant par Poissy. C'est l'objet de l'enquête publique en cours. On doit pouvoir ainsi créer une boucle de connexion qui aboutira sur une troisième phase qui, même si elle est dans les intentions, n'est pas encore budgétée, qui nous fera arriver jusqu'au Gare RER A de Cergy.

Je vais prendre plusieurs points qui seront abordés dans cette contribution, elle sera évidemment publique.

1 — Suppression de la station Achères-Chêne-Feuille

Dessinée dès l'enquête publique complémentaire de 2018, la Ville en prend acte. Si cette disparition nous fait perdre le bénéfice d'une nouvelle offre de transport collectif à l'est de la Ville, elle permet néanmoins de réduire significativement les nuisances estimées pour le voisinage. Une importante gare routière destinée à faire le lien avec la gare RER d'Achères et avec la Ville de Poissy était annoncée, avec une forte opposition de nombreux habitants du quartier qui s'étaient largement mobilisés contre le projet à l'époque.

De plus, cette création se justifiait notamment en lien avec le projet LNPN, envisagé à beaucoup plus long terme. Le choix porté par un lien direct avec la future gare Éole de Poissy revêt un intérêt majeur pour l'interconnexion du bassin de vie, alors que le scénario Poissy-Grande-Ceinture remettait en fonction une gare non connectée au grand réseau de transport, qui comportait donc un intérêt marginal pour les usagers.

Néanmoins, la Ville soulignera forcément l'importance d'une offre de rabattement satisfaisante pour l'est de la Ville d'Achères pour rejoindre de manière efficace le futur arrêt de la ZAC Rouget-de-L'Isle ; un travail déjà en cours, notamment avec le Conseil départemental et la Communauté urbaine, sur leur champ de compétences respectif.

Je me permettrai juste de signaler que les chiffres annoncés pour le premier scénario Poissy-Grande-Ceinture, environ 135 millions d'euros contre les 250 millions d'euros pour le tracé actuel, ne comprenaient donc pas la création de la gare d'Achères-Chêne feuillu, qui était évidemment faite à plus long terme, que certains estimaient à l'époque entre 40 et 60 millions d'euros. Cela sans compter les aménagements nécessaires sur les lignes A et future E, plus l'achat des rames supplémentaires nécessaires, environ 50 millions d'euros. Quand les chiffres sont correctement alignés, la solution urbaine n'est plus si onéreuse que cela.

2— Implantation de la station de Tram à l'extrémité de la rue de Conflans, et non plus au sein de la ZAC Petite-Arche

Elle constitue une modification fondamentale dans les objectifs premiers du tracé initial du Tram pour la Ville d'Achères et le secteur de la Petite-Arche en pleine expansion dont, je rappelle, les espaces publics étaient préfigurés, notamment pour la troisième phase du T13 vers Cergy, à la demande de l'État et de la Région notamment.

Cette modification a été motivée par la dérive budgétaire de la phase 1 du projet, et notamment la fameuse virgule qui relie Saint-Germain-Centre. L'enveloppe totale du budget ayant explosé, Île-de-France Mobilité a effectivement imposé des aménagements et des économies significatives sur la phase 2. J'insiste particulièrement sur un fait qui a pu être entendu, voire colporté de manière volontaire. Les économies consenties sur la phase 2 du tram ont été faites à parts égales entre Poissy et Achères, soit 30 millions pour chaque ville, et non pas une économie de 60 millions supportée uniquement par Achères. Il n'aurait évidemment pas été concevable, pour la Ville, de se voir spolier l'élargissement du pont-rail pour rééquilibrer les comptes de tout un projet, sans que l'autre partie du projet contribue également.

De plus, et ce depuis près d'un an désormais, nous sommes déjà en négociation avec la SNCF, la Région et le Département pour que cet élargissement du pont-rail soit étudié comme une opération à part, indissociable du développement réussi du quartier de la Petite-Arche. Nous avons saisi l'ensemble des instances pour ce point et continuons à mener ce combat pour le bon équilibre urbain de la commune.

En complément, la Ville demande à ce que soit conservé un espace de circulation actif du centre-ville jusqu'à la gare RER, afin de préserver la mobilité douce qui s'effectue quotidiennement sur le trottoir élargi disponible à ce jour. Le projet soumis à l'enquête ne prévoyant pas le maintien de ce couloir de circulation douce, il est impératif de le reconstituer, en ce compris sur le tronçon de l'avenue de Conflans jouxtant la future station de tram.

3— La Ville exige qu'une attention particulière soit apportée sur la circulation des engins de chantier en phase travaux.

L'accès au pont-rail sis route du Clocher à Achères ne pourra nullement se faire par les rues étroites du centre-ville et notamment pas par l'avenue Paquet ; position proposée par Île-de-France Mobilité lors d'une dernière réunion de travail.

Parallèlement, le trafic du chantier du Tram 13 devra évidemment tenir compte des chantiers avoisinants, qu'il s'agisse des opérations immobilières en cours dans le Cœur-de-ville ou bien encore des chantiers du Port Seine-Métropole-Ouest et de transformation du site de Bonna Sabla en un futur village d'entreprises.

Je vous ai dressé les remarques qui préfigureront dans la contribution qui sera adressée par la Ville d'Achères. Je vous remercie de votre attention.

Marc HONORÉ

Merci de cette présentation. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations ?

Grégory SANCHEZ

Oui, moi, j'en ai.

Premier point, la zone du Chêne Feuillu. Vous avez parlé de la gare du Chêne Feuillu dans le premier tracé, où c'est effectivement une grande gare. Qu'en est-il, aujourd'hui, ce qu'est une gare de tramway non terminus, c'est-à-dire une gare de passage, qui, selon moi, est beaucoup plus faible en termes d'impact, draine la population locale et n'est pas une gare de report, c'est-à-dire qu'on n'y viendrait pas forcément avec sa voiture pour se garer dans la zone et puis reprendre le tramway derrière ?

Ça bénéficierait au bassin local, j'entends bien local, c'est-à-dire Chêne Feuillu, le Rocourt et le sud du Montsouris, et dans une certaine mesure, le Technoparc aussi, avec son lycée et ses entreprises. Bénéficiaire d'un arrêt dans cette zone-là me paraît quand même intéressant et quelque chose qui bénéficierait aux habitants d'Achères. J'espère qu'on va pouvoir, dans vos recommandations, évoquer cette demande.

Quant aux économies qui ont été faites, vous avez rappelé que c'était moite-moite entre Achères et Poissy. Je lis dans le rapport que les économies faites sur Poissy permettent de détruire des ponts et de faciliter l'insertion du tramway sur Poissy. Or, à Achères, c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'on ne fait pas le pont et on ne bénéficie pas de l'avantage que vous avez évoqué et qu'on partage sur la traversée du RER A.

Au niveau d'Achères, je trouve quand même que ce plan d'économie lèse Achères, lèse ses habitants. J'espère qu'on va pouvoir infléchir les décisions prises pour que la traversée du RER A se fasse dans des bonnes conditions et que les enfants, notamment, mais aussi les habitants, ne se retrouvent pas enclavés dans le quartier de la Petite-Arche et décident de ne pas aller vers le centre-ville d'Achères et d'aller vers le centre-ville de Conflans parce que c'est plus simple, plus près et je ne sais pas quoi. Dans le sud d'Achères, ce serait bien quand même qu'on ait quelque chose de compensation.

On a évoqué le fait, si tant est que la gare soit impossible parce que trop haute, parce qu'on ne veut pas la faire, etc., de disposer de liaison douce au moins sur le trajet de ce tramway qui, aujourd'hui, n'en est pas pourvu sur Achères ; alors que partout ailleurs, il en est pourvu. C'est quand même assez dommageable parce que quand on regarde, par exemple, sur Saint-Germain ou sur Poissy, il va y avoir des liaisons douces en bordure de tramway. À Achères, non.

Camille VAUR

Alors, je me permettrai de répondre sur l'arrêt du Chêne Feuillu. Vous avez pointé la problématique, le fait que la voie, aujourd'hui, est trop haute. Je pense que vous connaissez l'emplacement.

Ce sujet a déjà été évoqué pendant les multiples réunions de travail qu'on a pu avoir sur le Tram 13. La voie est tout simplement trop haute. Même un arrêt simple, un double quai, on est sur des sommes absolument astronomiques et qui ne sont aujourd'hui, absolument pas prévues et pas prévisibles sur cet arrêt du Chêne Feuillu. Cela nécessiterait tout de même des aménagements extrêmement conséquents qui auraient un impact direct sur le quartier du Chêne Feuillu. D'où le fait que cet arrêt Chêne Feuillu n'ait pas continué à subsister.

Sur la partie liaison douce, je le rappelais dans mon intervention, la phase 1 aura été la grande gagnante de ce projet. C'est la phase 1 qui aura un peu rafé la mise. L'enquête publique est en cours, mais les contributions

sont déjà publiques. Notamment dans les économies concédées par Poissy, parce qu'il n'y a pas que la destruction de ce pont — j'en ai la liste précise et je pourrais vous la donner sans aucun problème — il y a aussi un abandon de plusieurs parties liaison douce dommageables pour la finalité du projet sur la phase 2. Comme je vous l'ai confirmé, on est déjà au travail, et ce depuis plusieurs mois, avec le Conseil départemental, avec la Communauté urbaine, pour trouver des solutions pour que, tout le long du Tram, dans la mesure du possible, des liaisons douces sécurisées soient rendues possibles.

Par rapport aux économies de Poissy, je me permettrai de faire le ratio. On parlait effectivement de 60 millions d'économies. Je confirme bien 30 millions pour chaque ville.

30 millions, c'est :

- le pont-rail
- Le sujet que vous évoquiez avec la démolition du pont : 17 millions
- Une optimisation de l'ensemble des aménagements urbains à Poissy : une économie de 8,4 millions concédée sur la phase 2, avec notamment :
 - l'abandon du mur acoustique au droit de l'école Charles-Péguy en l'absence d'impact du projet sur la parcelle de l'école
 - une simplification des aménagements, donc un mobilier moins coûteux, des revêtements moins coûteux
 - la suppression de l'arrosage automatique de la plateforme Tram et des espaces publics
 - la modification du revêtement de la plateforme tramway
- on finit avec 4,6 millions d'économies, puisque le remplacement du mur acoustique au droit du Clos Saint-Exupéry ne sera pas réalisé.

On n'est pas simplement sur une insertion qui aura été retirée. On arrive aux 30 millions d'économies, comme nous l'avons eu sur Achères.

Grégory SANCHEZ

Je ne veux pas débattre sur les montants et tout ça ; on a bien vu les 30/30.

Le trajet par Poissy, c'est plus 120 millions d'euros. Après, s'ils font 30 millions d'euros, c'est un peu normal. Vous l'avez évoqué, c'est Saint-Germain, avec sa virgule, qui a grevé le budget. On constate encore une fois que, sur les grandes infrastructures, Achères se fait avoir.

Camille VAUR

Poissy et Achères se sont fait avoir.

Grégory SANCHEZ

Poissy, pas trop.

Camille VAUR

Bien sûr que si ! Poissy s'est fait avoir au même titre.

Grégory SANCHEZ

Vous rigolez ? La ligne a été tirée pour aller rejoindre Poissy.

Camille VAUR

Regardez la finalité du projet. Poissy-Grande-Ceinture, c'était une ineptie.

Grégory SANCHEZ

On est d'accord, mais Poissy a bénéficié de ce projet.

Camille VAUR

Tout le monde bénéficie de ce projet. On aurait eu un arrêt à Poissy-Grande-Ceinture, on vous aurait lâché en pleine nature, on vous aurait dit : « Voilà, vous êtes à Poissy ».

Grégory SANCHEZ

Ce n'est pas ce que je dis.

Camille VAUR

Si, c'est la finalité du principe.

Grégory SANCHEZ

Non. Vous nous dites : « les économies, les économies, les économies ». Je vous dis que sur les économies, il y en a effectivement 30 sur Poissy, 30 sur Achères, mais en réponse à ces 30 millions d'économies, il y a eu 120 millions de modifications.

Camille VAUR

Il y a eu 20 millions. Si vous prenez le budget initial du scénario Poissy-Grande-Ceinture, vous faites 135 millions + 60 millions pour la gare du Chêne Feuillu + 50 millions sur les rames supplémentaires. Il y a eu 20 millions supplémentaires pour avoir, au final, un tram.

Grégory SANCHEZ

Je ne conteste pas l'arrivée sur Poissy et je trouve que c'est bénéfique. Il n'y a pas de souci avec ça. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Ce que je dis, c'est que pour Achères, tout le quartier sud d'Achères, qui est quand même relativement loin de la gare, on va avoir un tramway qui passe à cinq mètres de ces quartiers-là. Ils vont entendre les voies, parce que le tramway, ça fait quand même du bruit ; il va y avoir un impact sans avoir l'avantage.

À la gare, c'est un peu la même chose, c'est-à-dire qu'on va avoir le tramway qui est là, mais sans avoir l'avantage de désenclaver le quartier nord d'Achères.

Camille VAUR

Si vous aviez écouté l'ensemble de mon intervention, je vous ai dit que l'élargissement du pont-rail a été retiré de l'opération pour un aspect purement technique. Sinon on dépassait les taux de la DUP et on aurait fait sauter la DUP du tram. Malheureusement, c'est un fait.

Aujourd'hui, ça fait plus d'un an maintenant qu'on est au travail, notamment avec Monsieur le Maire et Madame JAUNET sur le sujet, pour négocier avec la SNCF, avec la Région et avec le Département, l'élargissement du pont-rail. La sortie de l'opération du Tram 13 n'est pas pour autant abandonnée.

Ça fait un an qu'on travaille sur ce sujet-là. Le sujet est bien pris en compte au niveau de la Région, il est bien pris en compte au niveau de la SNCF et d'Île-de-France Mobilité. Le Département a été également associé pour que cet élargissement du pont-rail, malgré le fait que le Tram 13 ne passe pas en dessous, soit tout de même réalisé.

Grégory SANCHEZ

Je crois que la Région a proposé de payer la moitié. Le Département ne veut pas payer. On n'a pas les sous pour le faire, donc ça ne se fera pas.

Camille VAUR

Monsieur Sanchez, vous ne pouvez pas dire que ça ne se fait pas. Ça fait un an qu'on...

Grégory SANCHEZ

Pour l'instant, il n'y a rien qui dit que ça va se faire, alors que c'était prévu.

Camille VAUR

Le tram, ça fait 50 ans qu'on travaille dessus. L'élargissement du pont-rail, ça fait un an qu'on travaille dessus. On le regrette autant que vous, on aurait aimé avoir...

Grégory SANCHEZ

C'est tout ce que je dis. Je ne suis pas contre vos actions. Ce que je dis juste, c'est que...

Camille VAUR

Vous dites des choses et je vous dis les solutions qu'on apporte et le travail qu'on est en train de faire dessus pour que ce soit bénéfique pour Achères.

Grégory SANCHEZ

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce pont n'est plus traversé et les bénéfices qu'il y avait, disparaissent. La liaison avec le Chêne Feuillu, c'est pareil.

Ce que je vous demande et ce que notre groupe vous demande, c'est de faire en sorte d'avoir des bénéfices supérieurs comparables à ceux qui étaient initialement prévus. On a l'impression que, encore une fois, Achères se fait avoir sur les grands projets.

Camille VAUR

Ce que je vous dis, c'est que le travail est déjà entamé depuis plusieurs mois ; on n'a pas attendu votre contribution. Sur la partie du Chêne Feuillu...

Grégory SANCHEZ

C'est très bien si ça fait parler, au moins.

Camille VAUR

On ne vous attend pas pour travailler, heureusement.

Grégory SANCHEZ

En l'occurrence, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité a décidé, sans impliquer Achères. Cette décision a été prise en 2023, de ne plus faire ce pont-rail et de passer ses économies sur la voie unique, etc. Achères n'était pas là.

Camille VAUR

C'est très simple. De toute façon, je vous l'ai dit, Île-de-France Mobilité a cramé la caisse sur la phase 1 et aujourd'hui, on récolte les pots cassés. Aujourd'hui, le travail qui est fait, c'est justement pour faire en sorte que tous les travaux concédés sur Achères se réalisent. Ils ne se réaliseront pas de la même manière, pas dans le cadre du Tram 13, mais en tout cas, tout le travail que l'on est en train de faire, c'est pour que ça se réalise.

Suzanne JAUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Ça m'amuse toujours beaucoup quand on parle de la Grande Ceinture. Chacun sait que je suis élue depuis un certain temps et depuis ma première année d'élection, j'étais déjà en train de parler de la Grande Ceinture, des murs antibruit qu'il fallait faire à Saint-Germain, etc. C'est un serpent de mer, mais qui, quelque part, évolue quand même et ça fait plaisir.

Ce que je ne comprends pas dans votre intervention, et on a déjà eu largement l'occasion d'échanger là-dessus, vous le savez, c'est cette propension que vous avez à considérer qu'on n'arrivera pas à faire les choses.

Camille VAUR vient d'expliquer extrêmement facilement, simplement, comment ça allait se passer. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que le tram arrive à Achères. C'est ça qui est important. Il traverse Poissy. Pourquoi il descend maintenant vers la gare ? C'est pour faire une liaison avec Éole. Ça paraît quand même plutôt astucieux. Ça coûte effectivement beaucoup d'argent, et je suis bien placée pour savoir, parce que ça coûte aussi beaucoup d'argent à la Communauté urbaine. Je rappelle qu'on finance tout ce que j'appelle la tripaille et ce n'est pas innocent dans le budget de la Communauté urbaine. Tout le monde se met autour de la table, tout le monde fait avancer les choses. Le tram arrive à Achères, le passage sous voie se fera.

Pourquoi voulez-vous qu'il ne se fasse pas ?

Grégory SANCHEZ

C'est ce que vous m'avez dit, la dernière fois. Si maintenant, vous changez, très bien. Je prends acte de cet engagement.

Suzanne JAUNET

Aujourd'hui, on dit quoi ? Il ne va pas se faire demain matin. Pourquoi ? Non seulement, il y a des problèmes techniques, mais... J'ai reçu la SNCF sur site ; le vrai sujet, c'est que la SNCF n'a pas toujours raison, la SNCF n'a pas analysé de façon suffisamment précise comment il fallait faire passer le tram sous le pont. Il faut décaisser, et pour décaisser, ça veut dire partir de loin pour arriver loin de l'autre côté, parce que sinon, vous faites une cuvette.

Ce décaissement, en plus du pont, coûte extrêmement cher. Je vous rappelle qu'il faut électrifier quand même, on n'a pas de pédale sur le tram.

Il y a énormément de points techniques qui ont fait que, Île-de-France Mobilité a préféré sortir le pont. Le Département, immédiatement demain, n'est pas prêt. Tout le monde le sait aujourd'hui, tout le monde connaît les difficultés du Département par rapport aux droits de mutation, mais ce n'est pas pour ça... Le tram va arriver. Quand ? En 2028 à peu près. Peut-être 2029 ?

J'espère que d'ici là, le Département se sera fait refaire la cerise, comme on dit de temps en temps, et qu'on pourra effectivement financer. C'est une grande infrastructure, mais je mets quand même entre parenthèses, ce n'est pas dans la compétence du département. Ce n'est pas dans la compétence du département.

Grégory SANCHEZ

C'est ce qui m'inquiète d'autant plus.

Suzanne JAUNET

Eh non ! Ce n'est pas dans la compétence du Département, mais c'est dans la compétence de la Région. C'est dans la compétence de l'État, c'est dans la compétence de la SNCF, ce sera en partie de la compétence de la Communauté urbaine, parce que, effectivement, on a les liaisons douces, etc. C'est pour ça qu'on travaille les uns et les autres, main dans la main.

Soyez gentils, ne considérez pas aujourd'hui que nous ne saurons pas faire. Nous saurons faire. Peut-être un tout petit peu décalé dans le temps, mais nous saurons faire.

Louis-Armand VIREY

Vous avez dit que cela fait 50 ans que l'on parle du tram. Si je fais une simple équation, cela fait un an que l'on commence à parler de l'élargissement du pont, donc dans 49 ans, on a notre pont élargi. C'est ça ?

C'est dommage, il y a plein de membres autour de cette table qui ne vont pas le voir, moi y compris.

François DAZELLE

Comme vous allez trouver plein de recettes d'investissement pour financer tout cela...

Louis-Armand VIREY

J'y travaille en allant voter dimanche.

Grégory SANCHEZ

En l'occurrence, c'est Saint-Germain qui les a prises, celles-là.

François DAZELLE

Et donc, comment fait-on ? Aujourd'hui, la situation, elle est là.

Grégory SANCHEZ

Que dit Saint-Germain ?

Suzanne JAUNET

Par contre, je vais vous donner une information. C'est quand même la partie du tram qui fonctionne le mieux, la virgule. Je suis très à l'aise pour en parler, j'ai voté contre dans ce Conseil municipal en étant dans l'opposition. J'ai voté contre la virgule. J'ai toujours été contre la virgule parce que — pardonnez-moi, mais c'est historique — Michel PERICARD disait : « une tangentielle, ça tangente ».

C'est vrai qu'aujourd'hui, la virgule a largement grevé le budget, mais elle est, par contre, extrêmement fréquentée, je suis désolée, beaucoup plus fréquentée que la partie qui va vers Saint-Cyr. C'est une réalité.

Jacques TANGUY

Je voudrais répondre à Grégory concernant le Chêne Feuillu. J'étais au transport à l'époque, nous avons mis le 4 et le 5. Dire que le Chêne Feuillu est enclavé, cela vous appartient. Si demain matin, on venait à dire : « On supprime le 4 et le 5, et on le remet à l'ancienne », c'est-à-dire qu'il met une heure et demie à faire le tour, croyez-moi que cela va changer un peu la donne.

J'habite au Chêne Feuillu. Quand on a mis le 4 en place, et ici, il y a un témoin qui pourrait le dire, Daniel GIRAUD, tout de suite, il y a eu plein de voitures qui se sont garées chez lui, qui venaient du 95, qui venaient de partout pour aller sur Versailles. Ils prenaient notre fameux 4, ils allaient à Saint-Germain, et ils partaient prendre le RER.

Je voulais quand même donner cela comme précision. On avait pris cette décision parce qu'il y avait eu une pétition à l'époque, et j'ai remarqué que les gens de Rocourt et de Chêne Feuillu, proches de cette zone, étaient contre cette pétition. Vous pouvez regarder.

Merci.

Louis-Armand VIREY

Une dernière chose sur les liaisons douces pour pallier ce manque de gare pour le Chêne Feuillu. Est-ce que vous travaillez à ce que ce soit fait en même temps que le tram, et que dès que la gare d'Achères sera disponible, on puisse quand même avoir ces liaisons douces ?

Camille VAUR

C'est effectivement l'objectif. C'est pour cela qu'on est tous autour de la table pour travailler sur ce sujet-là.

Je me permettrai de dire que le tram n'est qu'une seule composante de l'offre de mobilité qui existe sur le bassin d'Achères. Cela ne vous a pas échappé, nous avons changé également de délégataire de bus. Nous travaillons cette fois-ci, encore de concert, plus avec la Communauté urbaine pour obtenir l'élargissement des horaires de passage du bus, pour notamment, nos lignes internes A1 et A2, qui finissent aujourd'hui, trop tôt par rapport aux demandes et aux besoins des Achérois. Ce sera normalement effectif à partir de janvier 2025. Le tram est une seule composante.

Aujourd'hui, on travaille à long terme puisque ce sujet de tram nous occupe depuis des décennies. Je serais peut-être là encore dans 50 ans quand même, mais il y a aussi beaucoup de sujets du quotidien qui sont traités, et notamment ce sujet de bus qui va permettre aussi de résoudre une grande partie des problématiques, de pouvoir se rabattre sans devoir marcher 30 minutes de la gare d'Achères-Ville quand on habite au Chêne Feuillu, j'en suis bien consciente, et de pouvoir offrir une offre de mobilité supplémentaire aux Achérois concernés.

Marc HONORÉ

On ne va pas aller beaucoup plus loin. Je voulais vous faire remarquer, vous avez dit tout à l'heure qu'il n'était pas possible de faire une station, même simple, sur le Chêne Feuillu, dans la mesure où on était en hauteur et largement en hauteur. Il ne faut peut-être pas laisser croire aux Achérois que c'est possible à faire, quand vous êtes convaincus que ce n'est pas possible de la faire. On va travailler sur une liaison douce pour aller sur le premier arrêt à Poissy. Je fais état d'une publication qui a été faite.

On peut dire des choses, il faut dire aussi la vérité. Il faut dire aussi que la gare qui était là précédemment, en 2014, sur la première enquête publique, servait de liaison avec le faisceau 5 qui allait à Saint-Lazare et ne pouvait être utilisé et mis en place que dans le cas où la Nouvelle ligne Paris-Normandie serait faite, pour pouvoir dégager des réseaux et pouvoir stationner.

Je rappelle que la ligne LNPN, aujourd'hui, sera faite dans 40 ans. Elle ne sera peut-être jamais faite. Il était intéressant, comme l'a dit Suzanne JAUNET, que la liaison avec Éole et le RER A se fasse quand même au niveau de Poissy.

Grégory SANCHEZ

Je vais me permettre de répondre, parce que vous avez dit exactement l'inverse. Vous me portez des propos que je n'ai pas tenus.

Marc HONORÉ

Vous avez dit que c'était très haut...

Grégory SANCHEZ

C'était ironique quand j'ai dit cela. Il faut écouter.

Marc HONORÉ

Excusez-moi, je n'ai pas la même ironie.

Grégory SANCHEZ

Après, j'ai parlé des liaisons douces et je n'ai encore pas contesté le virage vers Poissy. J'ai même dit que cela avait des avantages. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, s'il vous plaît.

Marc HONORÉ

Soyons clairs là-dessus.

Merci. C'était simplement une communication. Cela figurera sur le livre d'enquête.

Grégory SANCHEZ

On invite quand même les gens à remplir l'enquête publique. C'est dommage que sur l'appli de la Ville, il n'y ait pas de lien cliquable vers l'enquête publique. Pour trouver le site internet de l'enquête publique, s'il faut zoomer sur la photo du truc, c'est impossible d'y aller.

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez obtenir un lien cliquable ?

Marc HONORÉ

On va regarder.

Louis-Armand VIREY

On peut vous l'envoyer, si vous voulez. On l'a mis dans notre vidéo, justement. Vous le prenez directement dans la vidéo.

Marc HONORÉ

Aidez-nous, ce sera bien. Merci.

On va conclure là-dessus. Le prochain Conseil municipal, la date n'est pas tout à fait arrêtée, sera aux alentours du 24 septembre. On vous laissera partir en vacances.

Je rappelle aussi, pour ceux qui ne l'auraient pas fait, que nous avons besoin de bras et de têtes pour dimanche prochain et le dimanche d'après. Les listes sont ouvertes et vous pouvez vous inscrire sans aucun problème. Vous serez accueilli à bras ouverts pour compléter les bureaux de vote.

Louis-Armand VIREY

On vous a ramené 24 personnes, Monsieur le Maire. Je pense que vous allez être content.

Marc HONORÉ

C'est bien. Merci. Je n'étais pas au courant.

Bonne soirée. Bonnes vacances pour ceux qui partent. On se reverra au mois de septembre. Merci.

La séance est levée à 22 heures 25.

Le Maire



Marc HONORÉ

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dominique DESMET', is written over a horizontal line.

Dominique DESMET